

Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois
Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie
Band: 10 (1997)

Artikel: Documents pour servir à l'identification des réfugiés et des prosélytes qui ont séjourné à Bex entre 1685 et 1798 : esquisse diachronique d'une difficile intégration (1700-1871)
Autor: Baudraz, Benjamin
Kapitel: Annexe 1. Charles Bourdin (1646-1707)
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085295>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Annexe no 1

C h a r l e s B o u r d i n

(1646 - 1707)

dernier pasteur du Mas-d'Azil en Comté de Foix

réfugié dans le gouvernement d'Aigle

premier pasteur de Leysin au Pays de Vaud.

I.- Les années françaises de Charles Bourdin (1646-1685)

Ce que l'on a recueilli de la vie de Charles Bourdin entre sa naissance et son départ de France se trouve en totalité contenu dans deux publications d'auteurs français parues en 1877 et 1878: la biographie de Charles Bourdin, pasteur, du Mas-d'Azil, réfugié en Suisse à la révocation de l'Edit de Nantes, d'après des documents originaux et inédits.

(1 vol., 211 pages, Montauban, typographie de J. Vidallet, rue Bessieres 25, 1877, par O. de Grenier-Fajal) et l'étude historique intitulée Le Mas-d'Azil depuis le siège de 1625 jusqu'à la révocation, et depuis la Révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV (1685-1715) (Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français Tome XVII, deuxième série, treizième année, no 10, 22, 25, p. 145-154, 337-346, 385-392, Paris, 1878, par Napoléon Peyrat)

On résume ci-dessous les données essentielles que fournissent ces deux publications, sans pouvoir y apporter un complément quelconque pour la période de 1646 à 1685; dans la seconde partie, celle qui concerne la vie de Charles Bourdin en Suisse de 1685 à 1707, les documents vaudois et bernois, dont beaucoup sont inédits, complètent et souvent corrigent les auteurs français; mais les lettres que Bourdin et sa famille adressèrent à leurs parents en France et que Grenier-Fajal a publiées, complètent très valablement les documents suisses; elles sont donc reproduites en partie ou en totalité à leur place. Grenier-Fajal a fait allusion à plusieurs lettres dont il n'a pas donné le texte. Nous nous employerons à retrouver ces documents.

Charles Bourdin naquit au Mas-d'Azil, où son père était pasteur; son certificat de baptême n'a pas été conservé, mais lui-même a indiqué qu'il fêterait ses 60 ans le 15 septembre 1706. (Grenier-Fajal p.76) Sa naissance date donc du 15 septembre 1646.

Son grand-père paternel **Hector Bourdin** fut avocat à la Cour Royale de Figeac (Lot). Sa grand-mère était Marie de Cardaillac (ou Cardhalac) Ils eurent au moins deux fils et deux filles. l'ainé, Charles, né à Figeac vers 1600, étudia la théologie à Montauban; il fut pasteur dans diverses paroisses entre 1634 et 1668, et termina son pastorat et sa vie à Calmont (localité non identifiée) sans avoir eu d'enfant. Le deuxième fils, André, sera le père de **Charles**. Suzanne épousa un marchand de Capdenac (arrondissement de Figeac) nommé Jean Vernhes. Leur fils Charles, pasteur à Villemade près Montauban, fut signalé à Lausanne, seul, comme réfugié en 1693, et fut parrain de Charles II Bourdin la même année. Charles Vernhes ne fut plus recensé parmi les

réfugiés en 1698; il était décédé entre temps, ou avait quitté le pays de Vaud. Isabeau épousa à Verfeil (Haute Garonne) Pierre de Baillis; elle lui donna deux fils, Jean et Charles. **André Bourdin**, père de Charles, naquit peu après 1600 à Figeac; docteur en théologie, il fut pasteur à Verlhac et Villemeur (Villemeur-sur-Tarn, Haute Garonne) de 1635 à 1643, puis à Mas-d'Azil de 1643 à 1683. Il épousa, à une date et en un lieu non précisés, peu avant 1646, Marguerite Ducasse de Larbont ou d'Amboix, fille du capitaine Labroust et de Suzanne Dusson. Elle décéda à Mas-d'Azil en 1697. Par ce mariage Bourdin devint le cousin des Dusson, Falentin, Miramont, d'Escatch (Escaig) d'Huilliet et des Bayle, pasteurs à Carla, père et frère du célèbre Pierre Bayle. Les relations de parenté de toutes ces familles provenaient d'alliances matrimoniales entre cousins, même germains, et l'on retrouvera plusieurs représentants des unes et des autres pendant le séjour en Suisse de Charles Bourdin: les uns étaient eux-mêmes réfugiés, souvent parrains et marraines d'enfants de réfugiés qui naissaient en exil; d'autres, restés en France, étaient parrain et marraine désignés *in absentia* pour ces mêmes enfants.

Le couple Bourdin-Ducasse eut six enfants, tous nés à Mas-d'Azil après 1646. **Charles** fut le premier, puis vinrent quatre autres fils et une fille, on ne sait dans quel ordre de naissance. Jean Bourdin de Lasforgues – chacun des enfants prenait le titre d'une propriété familiale – jamais signalé après 1685. Gaston Bourdin d'Escarpilles, décédé après 5 jours de maladie à Harfleur (Seine Maritime) le 1.IX.1680; Jean Claude, décédé soldat dans la compagnie de Montsolens, régiment d'Auvergne; il mourut de maladie dans Armentières en juin 1668; Pierre, dit Bourdin de Serrelongue, né vers 1655, présent au Mas-d'Azil au moins jusqu'en 1718, probablement célibataire, détenteur et défenseur des biens familiaux; Jeanne enfin, qui épousa vers 1706 son cousin germain Paul d'Amboix, dit Saint-Paul d'Amboix, mort le 27.VI.1709. Elle resta veuve avec trois enfants, et vécut dès lors à Pradals, à quelques kilomètres de Mas-d'Azil, avec son frère de Serrelongue; un de ses fils, surnommé " le chevalier ", fut le premier d'une lignée d'Amboix qui se prolongea jusque tard dans le 19e siècle.

La Réforme avait pénétré au Mas-d'Azil (Ariège) en 1561, sous le règne de Jeanne d'Albret; la petite ville, dont la population était de l'ordre de celle de Bex, devint la métropole calviniste du Comté de Foix; deux grands synodes s'y réunirent, en 1647 et 1669, pendant le ministère d'André Bourdin. Catholicisée par la contrainte en 1685, elle vit Brousson y prêcher clandestinement quelques années plus tard (N. Peyrat, p. 386)

Charles fut élevé dans une famille très cultivée, qui entretenait des rapports étroits avec les Bayle. On ne sait quelles écoles fréquenta Charles avant d'entrer, tardivement, à 25 ans, à l'Académie de Puylaurens. Elle avait remplacé celle de Montauban, fermée par Louis XIV en 1661. Elle n'en avait pas l'éclat. Charles y fit, non sans quelques difficultés, des études de théologie assez laborieuses. Celles-ci terminées en 1676, il passa " proposant ". L'année suivante, il vint avec son père au synode tenu à Caussade (Tarn et Garonne, arrondissement de Montauban) du 4 au 12 novembre, et fut nommé pasteur à Senega(t)s (Ariège, au sud de Mas-d'Azil) Il y resta deux ans. Le traitement du pasteur était alors assuré par des contributions des fidèles; chacun payait selon ses moyens, et les anciens du consistoire (conseil de l'Eglise) recueillaient les cotisations. Lorsqu'un membre de l'Eglise ne pouvait pas fournir de dons, on prélevait l'équivalent de sa participation sur la caisse des pauvres, afin d'assurer au ministre du culte l'entier de son modeste traitement. La communauté prenait à sa charge les frais de voyage que le pasteur devait engager pour se rendre aux synodes. Chaque communauté

payait une subvention annuelle à l'Académie de Puylaurens où les jeunes gens allaient se préparer au ministère.

En novembre 1679, après deux ans d'activité, Charles Bourdin obtint d'être libéré par l'Eglise de Senegats; le procès-verbal de la séance du 12 novembre est rappelé par Grenier-Fajal (*op.cit.*, p. 41-42.) On y trouve les noms des anciens de l'Eglise de Senegats. Un seul d'entre eux (si c'est bien lui !) Pierre Puech, a été recensé comme réfugié en Suisse, à Lausanne, en 1693. Muni de sa libération, Charles Bourdin revint au Mas-d'Azil pour y seconder son père, qui devait être déjà septuagénaire. C'est au Mas-d'Azil que Charles Bourdin vécut les six dernières années de l'Edit de Nantes. On a rapporté en détail dans l'histoire de Jean Roux au Pragela, comment l'Eglise catholique et le pouvoir royal ont programmé et réalisé la ruine de la R.p.R. (cf. supra p. 32-36 et 44-52). On peut trouver dans Elie Benoît les circonstances particulières aux Eglises du Languedoc pendant ces tristes années. Le Comté de Foix et le Béarn eurent les prémices de la dragonnade, en 1675 déjà. N. Peyrat rapporte un fragment de la lettre qu'André Bourdin adressait à son fils Charles à Puylaurens:

" je ne vous dis rien des foules extraordinaires que nous avons reçues et que nous recevons tous les jours des gens de guerre. Outre une compagnie complète de cavalerie que nous logeons ici depuis près de trois mois, nous en avons eu deux autres qui ont logé la nuit dernière, qui outre la mangeaille, et après avoir donné aux officiers 14 louis d'or pour le bien vivre, n'ont pas resté de faire rançonner et battre une grande partie des habitants, tellement qu'on nous fait tous les jours manger notre revenu en herbe ". (N.Peyrat, p.148, sans précision de date).

Le père et le fils Bourdin travaillèrent ensemble jusqu'à la mort d'André, " vers le mois de mai 1683 ". Son testament, daté du 6.VIII.1682, instrumenté par le notaire Baron du Mas-d'Azil, nommait pour son héritier universel et général, " Charles Bourdin, ministre du Mas, son fils ayné, légitime et naturel ".

Le 4 juillet 1683, Charle Bourdin lisait, dans le temple du Mas-d'Azil, l'instruction pastorale suivante:

" Mes freres,

Une bonne partie des Eglises de ce royaume se trouvent réduites à la dernière désolation par la privation de l'exercice public de la religion au milieu d'elles, et celles qui subsistent encore par la miséricorde de Dieu se voyant menacées d'une semblable ruine, et considérant que ces tristes et funestes ravages capables d'arracher des larmes aux âmes les plus endurcies, sont le fait de nos péchés et de nos impiétés, et c'est nous memes qui, ayant par notre dureté et par notre coeur qui est sans repentance méprisé insolamment les richesses de la bënëgnité de Dieu et épuisé les trésors de sa patience et de sa longue attante, l'avons enfin obligé à exposer Jacob au pillage et son cher Israël à la désolation et à transporter son chandelier parmi d'autres peuples qui feront mieux leur profit de la lumière qu'il faisoit depuis long tems briller à nos yeux inutilement et à aller cultiver d'autres coeurs qui au lieu de grappes sauvages qu'il trouvoit parmi nous lui rapporteront de bons fruits dignes de la culture spirituelle dont il nous a favorisés jusqu'à présent; néantmoins, considérans que les bontés du Seigneur sont en grand nombre et que ses miséricordes sont par dessus toutes ses oeuvres, et que lors mesme qu'il est en colère il se souvient d'avoir compassion, et la protestation qu'il nous fait dans les prophètes qu'il ne veut pas la mort des pécheurs, mais, etc... les Eglises rentrant en elles et regardant avec horreur les

manquemens de leur vie et le débordement de leurs moeurs, la vraie cause de leur malheur, ont résolu de s'humilier extraordinairement devant Dieu, et de lui temoigner solennellement leur contrition et leur repentance de tous les péchés par lesquels ils ont irrité les yeux de sa gloire et attiré ses fléaux sur eux, en célébrant un jeûne extraordinaire dimanche prochain onzième de ce mois, et parce que les prières de plusieurs fidèles jointes ensemble ont une merveilleuse efficace pour appaiser le courroux de Dieu, nous avons été invités à nous joindre à eux pour travailler par nos larmes et nos prières à arracher à Dieu ces foudres redoutables qu'il tient en ses mains et qu'il est pret à lancer sur nous comme sur les autres, si nous ne nous repantons.

La compagnie du consistoire ayant embrassé avec ardeur une exhortation si sainte et une occasion de signaler son zèle et sa piété, vous exhorte par ma bouche à vous y préparer durant le cours de cette semaine avec tout le soin et toute l'application dont vous serés capables, premierement en fréquentant les exercices de piété qui se font ici tous les jours; secondement en pratiquant exactement la lecture de la parole de Dieu et l'usage des prieres communes dans nos familles, ce que l'on sçait trop être négligé dans la plus part, ce qui fait régner une indifférence et mesme un mépris extrême pour la piété. En troisieme lieu vous êtes exhortés à instruire soigneusement vos enfans et vos domestiques des vérités et des devoirs de la religion, au lieu de vous reposer sur les maîtres qui pour l'ordinaire ne s'en acquittent pas avec autant de soin et de zèle qu'il seroit à souhaiter et qui ne les mettent pas en estat de se défendre contre les objections qui leur sont faites, et de faire nos efforts pour les former à l'amour de la vérité et de la religion et à les détourner par sermons et par châtimens des divertissemens et des plaisirs des mondains. En quatrième lieu, vous êtes exhortés à bannir entierement le luxe de vos familles et à retrancher la dépense vaine et superflue que l'on fait en meubles et en habits et telles autres choses, parce que cela fait prendre aux chrétiens un air d'orgueil contraire à l'esprit de la religion, et consume tout à fait ce qui devroit être employé au soutien des pauvres et à l'entretien du sanctuaire. En cinquième lieu, vous êtes exhortés à oster de vos maisons toutes les marques de dissolution, les ivrogneries, les dances et en particulier le jeu auquel on voit plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe attachées avec tant d'ardeur et d'assiduité, qu'ils y passent une bonne partie de leur vie et en font tout le sujet de leur entretien et de leur commerce, et de faire succéder aux discours mondains et aux médisances qui déshonnorent les entretiens de diverses familles, des discours et des conversations édifiantes dont le but principal est de s'entretenir et de s'encourager mutuellement dans la pratique de la piété et dans la profession de la vérité. Sixièmement je vous conjure par l'amour de Dieu et par l'intérêt de votrs salut de renoncer à l'horreur des blasphèmes, des usures et des sales débauches dont il ne vient que trop d'exemples scandaleux à la connaissance de la compagnie du consistoire et même du corps de l'Eglise et du public. Enfin, je vous exhorte à vous réconcilier de bonne foy avec vos freres en terminant par des moyens amiables et ordinaires les procès, les querelles et les divisions qui règnent dans plusieurs maisons, ce qui désole les familles et les porte à des actions obliques et injustes.

Si nous nous disposons de cette manière à la célébration de ce jeûne et que nous prenions une ferme et inviolable resolution de ne nous pas relâcher dans les suites, mais plutôt de nous avancer dans le chemin de la conversion, Dieu aura sans doute notre humiliation agréable, il exaucera nos prières et nous donnera, non ce que notre chair et notre sang désire, ni peut etre tout ce que la nature peut innocemment demander, mais ce qu'il jugera selon sa sagesse nous être nécessaire et salutaire, il fera réussir nos afflictions en bien,

il sera lui même notre protecteur, notre consolation, notre joye et notre lumière, et pour tout dire en un mot, il nous aimera et fera que nous l'aimerons, et le servirons jusqu'au dernier de nos soupirs. "

Mais, comme l'indique N. Peyrat (p. 150) " le Seigneur ne fut point fléchi ".

Ce texte reflète les profondes convictions de son auteur, et s'il est entièrement de Bourdin comme le pense Grenier-Fajal, donne une indication sur les capacités littéraires de Charles Bourdin. Il avait sans doute reçu une très bonne formation classique, chez ses parents et dans une école latine (mais où ?)

Charles Bourdin percevait très nettement la menace de la Révocation: le 13 août 1683, il écrivait à son cousin Dusson de Bonrepaus (Grenier-Fajal p. 52)

" J'ay l'honneur d'être ministre du Mas-d'Azil depuis quatre ans, et si quelque orage ne m'en arrache, j'espère d'y finir mes jours comme mon père. On m'a dit que vous voulés bâtir une maison... ce qui me fait croire que vous conservés toujours de l'inclination pour votre patrie et que vous y voulés faire un jour votre retraite. Si cela est, j'espère de passer de bonnes heures auprès de vous, mais où que la Providence m'appelle et où que ce soit qu'elle vous retienne, j'aurai toujours une très forte inclination à vous honorer et à vous servir ".

Le 18 octobre 1685, les pressentiments de Charles Bourdin se réalisaient: Louis XIV, révoquant l'Edit de Nantes, plaçait les ministres de l'Eglise Réformée devant un choix immédiat: abjurer ou quitter le territoire du Royaume dans les quinze jours. Bourdin décida de partir, abandonnant le pays de sa naissance, sa mère, ses frères et sa soeur, ses anciens paroissiens, et tous ses droits à l'héritage paternel.

La lecture de Grenier-Fajal et de N. Peyrat montre que dans son Comté de Foix natal, Charles Bourdin faisait partie d'une société protestante de petite noblesse régionale; les fragments de lettres que ces deux auteurs ont publiés indiquent que tant André que Charles Bourdin étaient très attentifs à la marche de leurs affaires et très attachés aux privilèges de la noblesse terrienne.

Charles Bourdin, à 39 ans, était toujours célibataire. La décision de tout quitter lui fut sans doute moins difficile qu'elle ne le fut à ses collègues mariés et pères de famille.

On ne sait rien du voyage de quelques jours ou de quelques semaines qui le mena du pied des Pyrénées jusqu'à Genève.

Les Bourdins de Figeac puis de Mas-d'Azil.

Hector Bourdin

∞

Marie de Cardaillacavocat à la cour royale ou ? quand ?
de Figeac (Lot)

sive Cardhalac *

leurs enfants :

l'ordre des naissances n'est pas connu, mais André est certainement né après Charles.

1.- Charles, né à Figeac vers 1600. Elève de l'Académie de Montauban; ∞ à Montauban, le 14.V.1640, *Marguerite de Soulié*, fille de Blaise, marchand, et d'Isabeau de Malparti; pasteur à Labastide du Peyrat (1634-1647) à Sorèze (Tarn ; 1647-1652) à La Crouzette et Ferrières (1652-1659) à Calmont et Gibel (1659-1668) † dans sa maison à Calmont le 22.XI.1668. Sa veuve lui survécut environ 7 ans; ils n'eurent pas d'enfant.

2.- André (après 1600 - mai 1683) voir tableau page suivante.

3.- Suzanne ∞ Jean Vernhes, marchand de Capdenac (commune du Lot, arrondissement de Figeac) dont elle eut au moins un fils, Charles Vernhes, pasteur à Villemade près Montauban; celui-ci fut signalé à Lausanne, seul, comme ministre réfugié, dans le recensement de 1693 (Piquet I) sans indication de prénom. Cette même année, fut parrain de Charles II Bourdin à Bex, d.m.

4.- Isabeau, ∞ à Verfeil (chef lieu de canton de Haute Garonne) *Pierre de Baillès*. Elle eut au moins deux fils, Jean et Charles.

* Cardaillac, commune du Lot, arrondissement de Figeac a donné son nom à une famille de l'ancien Quercy (Larousse 1960)

Les Bourdin de Mas-d'Azil.

André Bourdin	∞	Marguerite Ducasse
né peu après 1600 à Figeac	peu avant	de Larbont ou
fils d'Hector et de	1646	d'Amboix , fille du
Marie de Cardaillac		Capitaine Labroust et de
† " vers le mois de mai "		Suzanne Dusson.
1683 à Mas-d'Azil		† à Mas-d'Azil en 1697.

" par son mariage avec Marguerite Ducasse, Bourdin devint le cousin des Dusson, des Falentin, des Miramont, des Eschach, des d'Uillet et des Bayle, pasteurs à Carla ". (N.Peyrat)

leurs enfants:

- 1.- **Charles**, 1646 – 1707, voir tableau p. 192
- 2.- **Jean**, dit Bourdin de Lasforgues, vivant à la mort de Gaston en 1680, pas signalé au-delà.
- 3.- **Pierre**, dit Bourdin de Serrelongue, présent à Mas-d'Azil ou à Pradals jusqu'en 1726 au moins. Célibataire, né probablement en 1655.
- 4.- **Gaston**, dit d'Escarpille, décédé après 5 jours de maladie à Harfleur, le 1.IX.1680.
- 5.- **Jean Claude**, décédé soldat dans la compagnie de Monsolens, de maladie, dans Armentières, en juin 1668.
- 6.- **Jeanne**, ∞ fin 1706-début 1707, *Paul d'Amboix*, son cousin germain; elle resta veuve le 27.VI.1709, avec trois enfants, dont un fils surnommé " le chevalier ", source des d'Amboix vivants en 1878. Elle vécut son veuvage avec son frère Pierre de Serrelongue à Pradals.

II.- Charles Bourdin au Pays de Vaud (1685-16.III.1707)

Arrivée en terre bernoise.

Seul Louis Junod a retenu la présence de Bourdin à Lausanne, à une date qu'il situe en 1685, dans son " *Album studiosorum academiae lausannensis 1537-1837* " (1 vol, 205 p., F.Rouge, librairie de l'Université, Lausanne, 1937, ci-dessous désigné par ASAL) Cette liste, dressée d'après les registres officiels et d'autres documents, énumère par ordre chronologique les noms, prénoms, et origine de tous ceux qui ont été immatriculés à l'académie de Lausanne. Junod leur a donné à chacun un numéro d'ordre. Le nom de ceux dont il ne pouvait affirmer catégoriquement qu'ils aient été immatriculés est précédé d'un astérisque. C'est le cas du no * 4796, **Charles Bourdin, réfugié du Comté de Foix**. On n'a pas trouvé mention de Bourdin au Livre du Recteur, ni dans les Acta Academica. Malheureusement, ceux-ci comportent une lacune absolue pour les années 1684 à 1688 compris. Même absence de Bourdin au catalogue des stipendiaires. Aucune allusion à Bourdin ne figure dans les Actes de la Classe de Lausanne, ni dans ceux du Colloque de Lausanne pour les années 1685 à 1690. (tous documents aux ACV) Un examen des AVL n'a pas eu plus de succès: le Registre du Conseil, la Bourse des pauvres passants, le registre des contributions aux réfugiés, ne signalent pas Bourdin; les actes de la Corporation Française s'ouvrent en 1688 seulement et les listes d'habitants par bannières présentent une lacune complète pour 1685.

Comme Louis Junod indiquait dans l'avant-propos de " l'Album ": " *j'ai renoncé à indiquer pour chaque nom la source d'où je l'ai tiré, ç'aurait été alourdir inopinément ce volume* ", on ne sait où il a bien pu tomber sur le nom de Bourdin en 1685. Mais on tiendra pour certain que Junod a repéré Charles Bourdin à Lausanne en 1685 ou 1686.

A la réflexion, il serait étrange que Bourdin se soit inscrit à l'Académie de Lausanne à 39 ans, après une formation théologique complète à Puylaurens, et deux ministères pastoraux, à Senegats de 1677 à 1679, et au Mas d'Azil de 1679 à 1685.

Bourdin a pu prendre contact avec la Compagnie Académique pour s'inscrire comme pasteur réfugié et se mettre à disposition de l'Eglise Réformée du Pays de Vaud, même si, comme Nicolas Barras l'a vérifié à notre intention, son inscription au Predikantenrodel date de 1702 seulement.

Arrivé à Genève probablement au début de novembre 1685 – cette arrivée reste à vérifier – Bourdin aura été dirigé sur les terres bernoises; en vertu de la clé de répartition que les cantons protestants avaient établie peu auparavant, Berne retenait sur son territoire la moitié des fugitifs qui quittaient Genève pour la Suisse.

Installation dans le gouvernement d'Aigle.

Bourdin est-il venu dans le gouvernement d'Aigle de sa propre initiative, pour y précéder ou y accompagner des réfugiés du Comté de Foix ? A-t-il suivi les conseils des pasteurs bernois et genevois, comme le fit Daniel Martin, l'autre pasteur réfugié, lorsqu'il s'y est installé en automne 1685 ? Les Professeurs de l'Académie de Lausanne ont-ils envoyé Bourdin seconder momentanément l'un des pasteurs des 4 mandements ? Les documents de l'époque auxquels nous avons eu accès ne donnent pas de réponse à ces questions. Jusqu'à plus ample informé, il semble que Bourdin a précédé les 15 à 18 chefs de famille ou célibataires du Comté de Foix dont on signalera la présence à Bex, Ollon, Aigle, Vevey et Morges peu avant 1693, en 1693 et 1698, et après 1700. Le seul qui a pu précéder ou accompagner Bourdin est son ancien paroissien de Mas-d'Azil *Pierre Barbe*, dont il sera question ci-dessous.

Première mention de Charles Bourdin à Huémoz. (mai 1686)

C'est en recherchant si Pierre Barbe avait été signalé aux sauneries de Panex, qu'on est tombé sur la mention de Charles Bourdin. Elle se trouve dans le livre des comptes de la saunerie de Panex pour 1685-1690. (Bv 1703, sans pag.)

La voici dans sa totalité:

" Panex

Conte pour le mois de may 1686

Conte de la depense quy a esté faite à Pannex depuis le premier May jusques au dernier inclus "

Suivent une série d'articles, dont le dernier est ainsi libellé:

" Payé à Huesmos lors que Monsieur Bourdin y feut prescher pour une collation 5 [sols] "

Le compte est signé A. le Merle.

Ainsi, un peu plus de six mois après la Révocation, Charles Bourdin a prêché dans la chapelle d'Huémoz; la phrase indique clairement qu'il n'habitait pas encore le village. On voit mal qu'il soit venu de Lausanne pour une "action " si lointaine. Selon toute vraisemblance il demeurait déjà dans le gouvernement d'Aigle, à Ollon probablement. Il avait certainement reçu une autorisation de l'autorité religieuse supérieure bernoise, relayée par l'académie. (la lacune déjà signalée dans les acta academica nous empêche de le confirmer) de présider des cultes sur les terres romandes de LL.EE. Il s'agissait pour l'heure d'aider momentanément le pasteur d'Ollon, de remplir une sorte de suffragance très provisoire, d'être un " subside ". Les actes de la Classe de Lausanne signalent à cette époque une situation analogue: le pasteur Secrétan, de Blonay, demande à être secondé par le ministre réfugié Raymond. On lui accorde cette aide (BDB 52, p. 35, le 7.IV.1686)

C'est Jean Thorel qui était alors pasteur à Ollon. Baptisé probablement à Concise, il avait été inscrit à l'Académie en 1652, ASAL no 3834. Diacre à Vevey de 1670 à 1673, deuxième pasteur à Montreux de 1673 à 1780, il était devenu pasteur d'Ollon en 1680. Il y décéda en 1693. Il était donc dans la cinquantaine, et peut avoir demandé l'aide d'un suffragant momentanément pour

fonctionner dans la chapelle de Huémoz, annexe d'Ollon. Rien de surprenant que les actes de la Classe de Lausanne n'aient pas signalé l'activité de Bourdin à Huémoz. Les suffragants et les "subsides " n'étaient pas introduits en Classe. Seuls les suffragants " successifs " (destinés à succéder au titulaire) y étaient admis.

Plus étonnant, au premier abord, qu'Abraham le Merle, facteur puis Directeur des Salines de Panex, ait porté en compte des sauneries le prix d'une collation offerte au pasteur Bourdin. En quoi la venue de Bourdin à Huémoz pouvait-elle le concerner ? Panex (928 m) faisait partie, comme Huémoz, de la commune et de la paroisse d'Ollon. Il ne s'y trouvait pas de lieu de culte, le plus proche était la chapelle d'Huémoz, à une distance de 3 km à flanc de coteau. En 1684-1685, l'Etat bernois avait repris à son compte la source salée de Panex, exploitée jusqu'ici par les Zobel d'Augsbourg. Abraham le Merle avait peut-être lui-même demandé la venue d'un prédicateur à Huémoz au bénéfice des familles de ses ouvriers de Panex.(probablement 30 personnes) Le fait qu'aucune autre mention d'une prédication de Bourdin à Huémoz ne figure dans les comptes d' A. le Merle jusqu'à fin 1688, ne signifie pas que *l'action* de mai 1686 ait été unique. On peut penser, au contraire, que l'activité pastorale subsidiaire de Bourdin à Huémoz s'est répétée pendant quelque temps.

Installation de Charles Bourdin à Huémoz.

Le 4 septembre 1687, en l'Eglise d'Ollon, Charles Bourdin est parrain de Claude Turrel, fils de Michel Turrel d'Huesme [Huémoz] et de Jeanne Pirolet. Le pasteur d'Ollon n'était pas autorisé à baptiser en la Chapelle d'Huémoz. Ce parrainage ne signifie pas que Bourdin habitait le hameau, mais le laisse supposer. Il y a probablement vécu un ou deux ans avant de se marier.

Huémoz faisait alors partie de la commune et de la paroisse d'Ollon. Il y avait là un lieu de culte: une chapelle construite avant le Réforme était devenue protestante dès la première moitié du 16e siècle. (cf photo. hors texte) Situé à 1000 m. d'altitude entre la plaine et Villars-Chesières, Huémoz était peuplé exclusivement de paysans, qui vivaient de la culture, difficile, de quelques champs, de l'élevage du bétail, et de l'exploitation des forêts. Les archives de ce dizain de montagne ont disparu, comme l'avait déjà constaté François Isabel (*Mottaz II, p. 943*) lorsqu'il avait fait l'inventaire des archives communales d'Ollon en 1926. Le nombre des habitants en 1687 n'est pas connu. Le premier dénombrement, établi en 1764 (*Ea 2/1, cahier no 6*) donc 78 ans après la première mention de Bourdin au hameau, indique que Huémoz comptait alors 204 habitants sur les 1819 de la commune d'Ollon. A l'époque, toutes les maisons étaient en bois. Il est vraisemblable qu'à son arrivée, le célibataire Bourdin ait commencé par loger chez l'habitant dans un de ces chalets. En 1996, plusieurs chalets du XVIIIe siècle subsistent.

Charles Bourdin se marie et reste à Huémoz.

Le registre de la paroisse d'Ollon rapporte ainsi le mariage de Charles Bourdin: *[on esté espousés] Maistre Charles Bourdin, Ministre, ffeu Maistre André Bourdin aussi ministre au Mas d'Azil et Demoiselle Marguerite de Gauzide, fille de Maistre Jean Gauzide en son vivant ministre à Mazères. Le lund. 3e mars 1690.*

Le mariage fut béni par le pasteur Thorel. Heureusement pour nous, contrairement à beaucoup de ses collègues, il enregistrait déjà les mariages célébrés dans le temple de sa paroisse.

Il n'y avait pas de mariage civil en cette fin du XVIIe siècle au Pays de Vaud. Le mariage n'était plus un sacrement, la bénédiction nuptiale confirmait les

promesses faites par les futurs époux et les engagements civils qu'ils avaient pu prendre par contrat devant notaire. Dans le gouvernement d'Aigle, c'était surtout les réfugiés qui signaient de tels contrats, selon les usages de leur pays natal. On n'a pas retrouvé d'acte de ce genre concernant les Bourdin, mais les registres et minutes des notaires de cette époque ont pour la plupart disparu. S'agissant d'un mariage entre étrangers, Vuilleumier indique que le Consistoire Suprême devait être consulté et qu'il était seul habilité à donner au pasteur de paroisse l'autorisation de célébrer le mariage (*op.cit* p. 448-456, section 8, " Les épousailles ") Les deux époux devaient être protestants. Si l'un des deux ne l'était pas, il devait promettre d'être instruit sans délai dans la religion réformée. En cette période où le Grand Refuge battait son plein, de très nombreux mariages de réfugiés furent contractés sans que l'on exigeât un acte de naturalisation de l'époux. Le Consistoire Suprême autorisait la publication des bans de mariage; cette publication était prononcée par le ministre du haut de la chaire, trois dimanches de file au service du matin; " elle avait pour but de porter à la connaissance de chacun la promesse de mariage intervenue entre les futurs époux, afin que, le cas échéant, les oppositions et empêchements à l'union projetée pussent être dénoncées en temps utile. On ne possédait pas alors de meilleur mode de publicité que l'annonce faite dans ces conditions-là " (*op.cit.* p.448)

Le mariage devait impérativement être béni en public, au temple de la paroisse où les nouveaux conjoints entendaient élire domicile. La cérémonie avait lieu un des jours de la semaine où il y avait culte public, à l'issue de celui-ci. Les mariages du dimanche, établis en 1543, avaient été supprimés. "...ces noces du dimanche avec les réjouissances bruyantes qui les accompagnaient selon la coutume générale, parurent incompatibles avec la sainteté du jour du Seigneur, depuis, surtout, que le dimanche chrétien fut de plus en plus assimilé au sabbat juif ". (*Ibidem*)

Voilà pourquoi le mariage de Charles Bourdin et de Marguerite de Gauzide fut béni un lundi, au temple d'Ollon, dans la paroisse à laquelle Huémoz appartenait.

La jeune épouse était originaire du Comté de Foix et fille de pasteur. Grenier-Fajal donnait à la nouvelle Madame Bourdin le prénom de Marie; N. Peyrat la prénommait à juste titre Marguerite, *comme tous les textes qui la citent pendant les 35 ans qu'elle passa au gouvernement d'Aigle.*

Napoléon Peyrat indique que les deux nouveaux époux étaient cousins. Bourdin lui-même, dans une lettre à son frère Pierre reproduite par Grenier-Fajal

(*op.cit.* p. 78) parle de sa femme et de sa tante qui est dans sa 82e année, et qui se porte " comme elle se portait il y a 30 ans ". Il s'agit sans aucun doute de sa belle-mère. Était-elle sa tante, ou la cousine germaine de son père ou de sa mère ?

Un mariage entre cousins germains était admis " à la rigueur " par LL.EE.

A son mariage, Charles Bourdin avait déjà 44 ans. Aucun acte d'état civil n'indique l'âge de Marguerite de Gauzide. Le recensement de 1693, qui ne donne aucun âge, ne la nomme pas. L'hommage de 1696 donne environ 40 ans aux deux époux, et le recensement de 1698 en donne environ 52 à chacun d'eux ! On pourrait mettre en doute l'âge noté par le scribe local en 1696; *a priori* l'âge indiqué en 1698 est cautionné par Bourdin lui-même puisqu'il est un des signataires de la liste ! Il se pourrait toutefois que Bourdin ait laissé passer une erreur justement dans les données concernant sa propre famille, préoccupé qu'il était de bien contrôler les inscriptions des 280 autres réfugiés. En effet, si Madame Bourdin avait eu 52 ans en 1698, elle en aurait eu 53 à la naissance de sa fille Marie l'année suivante. En un siècle où la ménopause survenait plus près de 45 ans que de 50, Madame Bourdin eût constitué une exception quasi miraculeuse, en accouchant si tard. Elle avait probablement

effectivement 40 ans en 1696, comme l'a indiqué le scribe de Bex; elle aurait ainsi accouché pour la première fois à 34 ans, et pour la dernière à 43 ans.

Bourdin installa sa femme à Huémoz. Sa belle-mère vint sans doute vivre chez eux: elle sera chez son gendre aux recensements de 1693, 1696 et 1698, et jusqu'à la mort de celui-ci en 1707. La veuve de Gauzide née Escatch et sa fille Marguerite étaient arrivées en Suisse à une date non repérée, probablement après Bourdin.

C'est à Huémoz que naquit le premier fils du couple, dont la naissance fut inscrite par le pasteur Thorel dans les termes suivants:

"Charles Bourdin, fils de Charles Bourdin ministre au Mas d'Azil presentement refugié à Huesmoz, et de Marguerite de Gauzide, est né le 8 et a été baptisé le 14 octobre 1690. Parrain le sieur Pierre Bourdin, pour lequel il a été présenté par le Sr Pierre Barbe, commis aux salines du Bevioux. Et Marraïne Demoiselle Françoise d'Escaig, grand-mère maternelle, tous refugiez".

Le premier des enfants Bourdin, vraisemblablement prématuré, devait mourir avant l'âge de deux ans.

On ne trouve plus mention des Bourdin à Huémoz depuis cette naissance.

Charles Bourdin à Bex (1691 ou 1692-1702)

On ignore quand les Bourdin quittèrent Huémoz pour Bex. Leur arrivée à Bex est vraisemblablement antérieure à septembre 1691; ce mois-là le pasteur de Bex, Pierre Clavel d'Oulens, inscrivit le couple Bourdin-de Gauzide comme parrain et marraine:

" Marguerite, fille de Pierre Lermet et de Jeanne Ruël, refugiez de France, née le 16 septembre 1691, baptisée le 21 du même mois. Parrain Charles Bourdin, ministre de Christ, et marraine Demelle Marguerite de Gauzide sa femme".

Si Clavel n'a pas spécifié le lieu de domicile des Bourdin, c'est très vraisemblablement qu'ils habitaient déjà Bex. Comment l'ancien pasteur du Mas-d'Azil aurait-il pu connaître cet armurier Lermet, originaire du Chambon en Vellay et sa femme, de St Agraive en Vivarais, avant d'avoir vécu à Bex ? On peut imaginer à la rigueur que Marguerite de Gauzide ait rencontré les Lermet sur son chemin d'exil entre le Comté de Foix et Genève, voire entre Genève et Bex; mais cela est hautement improbable.

Quoi qu'il en soit de la date exacte de leur arrivée à Bex, les Bourdin s'y trouvaient au printemps 1692, où Marguerite, leur première fille fut baptisée le 3 juin. Le " parrain était M.J. Escatch sr de Garot [personnage non identifié] la marraine Delle Marguerite de Casse grand-mère paternelle. En place desquels le Sr Esthienne de la Vaure, sr des Vignols, et Delle Françoise Escatch, grand-mère maternelle, l'ont présentée".

Marguerite Bourdin, enregistrée avec ses parents en 1698, décéda avant 1702.

C'est le pasteur Bernard Crespin qui baptisa Marguerite Bourdin. L'année précédente, Pierre Clavel avait obtenu de LL.EE. l'échange de la cure de Bex avec celle d'Oulens. Il quitta Bex après un ministère de 7 ans, dont on n'a recueilli aucun témoignage particulier. Bernard Crespin passa dix ans à Bex, au cours desquels il eut des conflits avec le gouverneur, avec ses paroissiens et avec l'autorité bernoise. On ne sait pas quels ont pu être les rapports entre Bourdin et Crespin; il semble que Bourdin n'ait jamais eu la possibilité d'avoir une activité pastorale pendant les dix ou onze années qu'il passa à Bex. Mais il n'a pu ignorer les difficultés de Crespin, que nous résumons ci-dessous.

Bernard Crespin fils de Jean Jaques, pasteur, fut baptisé à Romainmôtier le 23.VI.1652. Ce père, inscrit à l'Académie en 1632, venait de Morges, où son baptême n'a pas été retrouvé. Bernard eut en tous cas deux frères: Abraham, né à Vallorbe vers 1640, et Daniel, b. à Vallorbe le 19 juillet 1641. Bernard fut inscrit à l'Académie le 4 avril 1668 (ASAL no 4248) Il fut diacre à Echallens de 1681 à 1682, pasteur à Giez de 1682 à 1685, pasteur à Oulens de 1685 à 1691. C'est à la demande expresse de Pierre Clavel qu'il échangea la cure d'Oulens contre celle de Bex (Les Clavel d'Oulens, essai de généalogie, par Jean Pierre Clavel, 1 vol., 432 p. et nombreux tableaux, Lausanne, 1992, p. 234) Contrairement à ses deux frères (Vuilleumier, op.cit. Tome 3, p. 271-320; p. 404, 409, 433, 477) Bernard ne semble pas avoir été inquiété pour des tendances piétistes. Mais son ministère à Bex fut orageux, si l'on en croit les actes de la Classe de Lausanne. Il fut accusé par le gouverneur d'Aigle en 1693, d'avoir prononcé contre lui des paroles méprisantes et d'avoir renvoyé de son propre chef une visite d'Eglise. Crespin auroit dit qu'il " ne vouloit pas se laisser coyonner a (sic) son gouverneur " (DBD 60, p. 82)

En 1695, la querelle, momentanément apaisée par l'entremise de la Classe, se poursuit: la Classe délègue au Colloque d'Aigle la responsabilité de trancher le différend. (1695, p.101) Les actes du Colloque d'Aigle, à l'époque fort mal tenus, indiquent, en date du 7 août 1695, que Crespin s'en remet à Mr le juré Berthex et à M. de Rameru. Le 18.IX.1695, " le ven colloque assemblé à l'extraordre au suiet du different de monseigneur le gouverneur Schmalz et Mr Crepin, Monsr Dumaine paya le gouster, pr conte de ses 10 flor."

Un point c'est tout, on ne saura jamais ce qui fut décidé !

Le 7 juin 1699, on fait les censures de la Classe de Lausanne: *" on a fait les censures ou tous les pasteurs ont esté aprouvés seulement on a averti Mre Crepin pastr de Bex de quitter les affaires temporelles pour sadoñe entiermt a sa charge et de se prendre garde de quelques juremens "* (BDB 60, p.11).

Les 4 et 5 juin 1700, tous les pasteurs sont approuvés, sauf quatre. Le dernier est *" Mre Crepin de Bex Censuré par ordre de L.Ex. pour sa conduite passionnée dans son Eglise. On a proposé aussi de le changer de poste suivant l'intention de L.Ex. mais comme on trouve la chose difficile en ce que L.Ex. souhaitent quil ne soit pas changé dans une moindre Eglise, on les a suppliés de le changer de Leur Autorité dans l'occasion, ayant toujours entre luy et ses paroissiens beaucoup de division coë il a paru dans la dernière visite "*.

Le 20 juin 1700, *" comme il y avoit des ordres sowerains qui commandoient de changer Mr Crepin ministre à Bez, on la nommé par obeissance pour le ministère du mont, s'il y est établi, on a nommé pour Bex Mr Roux ministre au Chateau d'Oex ..."*.

Bernard Crespin mourut déjà à la fin de l'année 1702.

On imagine que Bourdin devait ressentir péniblement les difficultés que son collègue Crespin semble avoir rencontrées presque en permanence dès son arrivée et pendant les dix ans de son ministère à Bex. Simple paroissien, Bourdin assistait au culte, recevait la Cène des mains de Crespin, entendait les plaintes des paroissiens sans les écouter, et restait en retrait: il était certes considéré comme un ministre, mais en tant qu'étranger réfugié, il n'avait pas son mot à dire.

Bernard Crespin fut remplacé à Bex par Frédéric Auguste sive Alexandre Constant, qui termina à Bex sa longue carrière en 1746. Né à Coppet le 7.VIII.1665, fils de David Constant et de Marie Colladon, il avait été admis à l'académie le 27 février 1679. Il avait été diacre à Vevey de 1690 à 1695 et

titulaire de la paroisse de La Tour de Peilz de 1695 à 1701. Il était membre de cette famille originaire d'Aire en Artois qui s'illustra au Pays de Vaud, dont est né en 1767 Benjamin Constant. Collègue de Bourdin de 1702 à 1707, Frédéric Constant devint le pasteur de la veuve, de la belle-mère et des enfants Bourdin jusqu'à ce que le dernier membre de la famille quitte Bex. Il est hautement probable que Bourdin, cousin des Bayle de Carla, entra en contact avec le père du pasteur Constant, l'ami de Bayle à Coppet, puis son correspondant pendant de nombreuses années, et qui vécut jusqu'en 1733.

On ne sait quel fut le domicile des Bourdin à Bex. Ils avaient dû trouver un logement assez spacieux pour accueillir Madame de Gauzide mère, deux à quatre enfants, et pendant quelque temps une cousine d'Ariège, Madame de Saintenac.

Charles Bourdin fut enregistré lors des recensements de 1693, 1696 et 1698. Lors du premier on a noté: " Charles Bourdin, ministre, avec sa femme, sa belle mère, deux enfants et Madame de Saintenac " En 1696, il était parmi les réfugiés répertoriés le 1er mars par ordre du souverain, comme " Mr Bourdin, ministre, sa femme âgés d'environ 40 ans, Jeanne Gabrielle mère; vivent de leurs argents et rendtes, sont du comté de Foy " LL.EE. organisèrent en 1698 un troisième dénombrement des réfugiés, peu avant de renvoyer la moitié d'entre eux hors du pays. Bourdin fut un des deux réfugiés parmi les Directeurs des François Refugiez au Gouvernement d'Aigle qui signèrent le protocole du dénombrement. Cette fonction de Directeur ne doit pas faire illusion: les réfugiés de Bex et du Gouvernement d'Aigle n'étaient pas organisés en corporation comme ceux de Lausanne; ils étaient incapables de secourir leurs pauvres ou de désigner des délégués auprès des autorités communales ou gouvernementales. La lettre suivante, qui figure aux archives de la ville de Lausanne, a pu tromper certains historiens:

Comme ceux de Rolle, Vevey, Morges, Nions, Yverdon, les réfugiés de Bex répondent à " *Monsieur Julien, membre et député de Messieurs de la Chambre de la direction des Refugiez a Berne a present à Lausanne* "

Messieurs et tres honorez freres

Suivant la lettre que nous venons tout presentement de recevoir de Monsieur Julien écrite de Genève le 19e du courant, nous les directeurs établis pour les affaires des Refugiez au lieu de Bex avons député Messieurs Bourdin et Grevoulet membres de notre chambre pour assister a Lausanne a l'assemblée qui s'y fera pour ouïr les propositions qui leur seront faites suivant la teneur de la susdite lettre de Monsieur Julien; vous prians, Messieurs et tres honorez freres, de vouloir donner a nos susdits deputes entrée dans votre assemblée c'est la faveur que nous vous demandons nous sommes avec un parfait attachement

Messieurs et tres honorez freres

Vos tres humbles et obeissans serviteurs, les directeurs des Refugiez de Bex et pour tous avec charge

CBalacet Docteur Medecin

A Bex le 22 juillet 1698 ". (AVL, C.F. 80, correspondance avec d'autres corporations françaises du Pays de Vaud, 1689-1698)

Les " Directeurs établis pour les affaires des Refugiez au lieu de Bex " n'étaient pas issus d'une délibération des réfugiés eux-mêmes, mais désignés d'autorité par le gouverneur ou par LL.EE. C'est ce que signifie sans erreur possible le terme " établis ", qu'on rencontre dans d'autres textes et qui caractérise un fonctionnaire nommé par LL.EE. (pasteur, chatelain, gouverneur, assesseur, etc...) Ce titre et cette fonction de Directeur des Français réfugiés ne seront plus jamais mentionnés à Bex après 1698.

Le Docteur Balcet ne tarda pas à quitter Bex pour Amsterdam, soit de son propre mouvement, soit parce qu'il était concerné par le renvoi massif qui se préparait en 1698, peu après le recensement déjà. Bourdin put rester à Bex. Mais Il était maintenu à l'écart de la vie ecclésiastique et n'avait aucune activité lucrative. On n'a pas retrouvé d'acte notarial le concernant, les registres et minutes des notaires de Bex pour la période de 1685 à 1700 ayant pour la plupart disparu.

Lors du recensement de 1698, on inscrivit " Monsr Bourdin, ministre de la Comté de Foix, d'environ 52 ans, sa femme du même âge, avec un fils et deux filles, le fils âgé de 5 ans, l'ainée des filles de 7 et la plus jeune de 2 ans. Madame Cauzide Belle Mere dud Sr Ministre et demeurant avec iceluy aagée d'environ 70 ans".

A partir de 1699, Bourdin n'espère plus retrouver l'Ariège, et n'envisage pas de nouvelle étape dans l'exil. Six enfants lui sont nés: après Charles et Marguerite, qui tous deux moururent enfants, sont nés successivement un autre Charles, Jeanne, Jean André et Marie, tous baptisés par le pasteur Crespin:

- **Charles** fut baptisé à Bex le 1.IX.1693. Son parrain fut Jean Vernhes, pasteur réfugié à Lausanne, cousin du père de l'enfant, la marraine Madame de Saintenac (Bernardine) née Dusson, du Mas d'Azil, cousine du père de l'enfant.

- **Jeanne**, baptisée à Bex le 17 mai 1696, eut pour parrain Monsieur Barbe, commis aux salines de Bévieux, du Mas d'Azil, et pour marraine Madame Deprat de Mazères.

- **Jean André**, baptisé à Bex le 2 décembre 1697 fut présenté par Monsr Barthelemy de Tartenac du Comté de Foix, demeurant à Oulon (Oillon) et par Made Françoise du Gabé, femme de Me Martial Dr med. réfugiés à Vevey. Jean André mourut avant le recensement de 1698.

- **Marie**, baptisée le 28 avril 1699, eut pour parrain Monsr Esthienne La Vaure, sr Des Vignals, et pour marraine Made Rose de Tanus (?) de Revel en Languedoc [Haute Garonne, place forte des protestants de 1579 à 1627] Cette marraine n'a pas été identifiée.

Il est intéressant de remarquer comment les parents Bourdin ont choisi les parrains et marraines de leurs six enfants: tous appartenaient à leur parenté ou aux familles protestantes du Comté de Foix, qu'ils fussent réfugiés au Pays de Vaud ou demeurés en France. Ce choix démontre que les Bourdin restaient (volontairement ?) à l'écart de la population autochtone et des réfugiés originaires d'autres régions de France; Ils n'avaient en particulier aucun réel contact avec les " vaudois " du Pragela ni aucune affinité instinctive pour eux. Cette attitude ne fut pas la règle parmi les 224 réfugiés qui cotoyaient Bourdin en 1698. On a pu repérer 238 baptêmes d'enfants de réfugiés de la première génération dans la paroisse de Bex. Rares sont les parents qui n'ont pas sollicité pour l'un ou l'autre de leurs enfants, le parrainage des autochtones ou des réfugiés venus d'autres provinces. Les plus réticents étaient les réfugiés venus du Comté de Foix.

C'est pendant son séjour à Bex que Bourdin apprit le décès de sa mère au Mas d'Azil. Son frère Pierre de Serrelongue l'en avertit par lettre. Marguerite Delcasse de Larbont ou d'Amboix disparaissait après 14 ans de veuvage, sans doute âgée d'un peu plus de 70 ans. La réponse de Charles à son frère a été retrouvée et publiée par O. de Grenier-Fajal (G.F. p. 66-68) En voici le texte:

" A Bex ce 2/12 avril 1697

Ta lettre, mon cher frère, m'a percé le coeur, car bien que depuis longtemps j'appréhendasse et que j'attendisse la triste nouvelle que ta dernière lettre m'a

apprise, je ne laissois pas pourtant d'espérer que Dieu me feroit la grâce de revoir ma très honorée mère, et cette esperance faisoit une partie de ma consolation dans mon exil. Mais puisqu'il a plu à Dieu d'en disposer autrement, c'est à nous à adorer sa providence et à porter constamment notre croix: ma mère n'étoit pas immortelle, et nous ne le sommes pas non plus, nous nous reverrons dans le ciel quand Dieu nous y eslévera comme il l'y a eslevée. Tu m'aurois fort consolé si tu m'eusses informé du lieu où tu l'as faite enterrer, car puisque sa maladie a esté courte et qu'elle est morte, à ce que je comprends par ta lettre, d'une apoplexie, je crois aussi que Rosselet [curé de Mas d'Azil, ardent convertisseur, selon Grenier-Fajal et N. Peyrat] n'est pas allé troubler le repos de son esprit et qu'elle n'a pas eu cette mortification à sa dernière heure. Je te prie de m'apprendre ces particularités.

Cependant je te prie d'en bien user avec ma soeur [Jeanne] et de gouverner avec précaution et sagesse le peu de biens que nos parans nous ont laissé. Si tu n'estois pas un homme de quarante deux ans, je te donnerois mes avis, mais je te croi en estat de donner conseil aux autres, ainsi fais au mieue fait, je me repose sur toi et sur ta vertu. S'il plaît à Dieu de nous donner une paix selon notre souhait, nous sortirons de tout, et nous remettrons notre maison; mais s'il en arrive autrement, je désire que tu lèves le picquet et que tu me viennes joindre; Dieu ne nous abandonnera jamais. Cependant il ne faut pas négliger ni mépriser les voyes de la prudance humaine pour emporter tout ce que tu pourras; ainsi il faut à l'avance battre en retraite et ne faire que la dépense indispensable. Si le séjour de la ville t'es moins à charge que celui de la campagne, demeures-y; sinon, tien toi à la campagne et fai de l'argent de tout ce que tu pourras; surtout il faut se deffaire de tous les meubles inutiles, et serviteur aux visites qui ne font que nous miner insensiblement. Je ne t'en dis pas davantage, tu as du sens, mets le en pratique. Après cela, fais mes complimens à tous nos parans et amis. Ma tante et ma femme te saluent et embrassent mille fois. Mes enfans sont en assez bon estat.

Je suis tout à toy et de tout mon coeur

Bourdin

Suit un post-scriptum dont le premier paragraphe concerne Madame de Saintenac, et qui sera rapporté ci-dessous.

La lettre se termine ainsi :

" J'écris à mon oncle pour le respect que nous lui devons tous, consulte le comme un père " [il ne peut s'agir que de leur oncle maternel de Larbont, qui mourra trois ans plus tard]

Malgré son désir évident de frayer de préférence avec ses anciens "pays" Bourdin s'enracinait dans le gouvernement d'Aigle. Après les départs de 1699, qui concernèrent environ 100 pragelans et 9 autres français, la colonie de réfugiés de Bex ne comptait plus que 135 personnes, adultes et enfants, première et deuxième générations confondues.

Dès 1700, LL.EE. firent pression sur les communes vaudoises pour qu'elles offrent aux réfugiés restés au Pays de Vaud la bourgeoisie communale, ou au moins l'habitat perpétuel. Quelques chefs de famille, dont Bourdin, présentèrent une demande dans ce sens à la communauté de Bex, le 16 mars 1701. En voici le texte, tel qu'il figure aux AcBex, au registre no 6, sans pagination:

Gilles Molles, marchand réfugié français fait le premier une demande peu avant le 16 mars 1701: " desirant de prevalloir de la bonne intent. et volonté de LLEE qui offrent à tous les refugiés par un effet de leur charité et clemence souveraine, la naturalisat. moyennnt qu'ils ait acte de rescept. d'habitat. dans quelque lieu de leurs Estats,offrant et promettant ledit Molles

de vivre chrestienment et selon la sainte reformat. professée dans les pays de l'obeissance de LL EEces. Item que ny luy ny les siens ne seront aucunement à charge à cette commune et qu'ils se comportent aussi bien qu'ils ne doñet sujet de plainte, et enfin qu'il se conformera aux ordres du lieu, suivt qu'ils offrent il a accepté "

" le 16e du predt mois de mars [1701]

L'acte de rescept. dud Molles ayant été lu et examiné en Conseil Led Conseil la reconfirmé en tout son contenu. Le dit jour les sousnommés se sont prêtés aud. Conseil pr obtenir avec prieres et requetes la permission de faire et et (sic) contenuer leur habitat. dans ce lieu, sous les offres qu'ils font de se bien comporter et se conformer aux ordres du lieu et de n'estre à charge n'y eux n'y les leurs :

Le Sr Pierre Chausal

Le Sr Jean Albertin pr luy et ses freres

Monsr le Ministre Bourdin

Le Sieur Pierre Mejan Regent d'Escolles

Le Sieur Jeremie Raymond

Le Sieur Etienne Martin

Jean Lantelme

Daniel Cassagne cordonnier

Jean Roud

Jean Gay bouché

Pierre Lermet armurier

Pierre Anglievel

Michel Raymond

Etienne Bouquet tailleur

Paul Jylovin [Girouin]

Samuel Jordan

Jean Friquet

*Daniel [La Brune]**

Monsr Davignal

L'accept à été suspendue en attendt qu'il soit fait un triage de ceux qui seront trouvés le plus utile "

* Le secrétaire du Conseil a laissé en blanc le nom de famille; par recoupement, et sachant la peine que les gens de Bex ont eu à orthographier le nom de Brut, Brun, Bru, ou La Brune, ce dernier ayant prévalu avec le temps, on doit retenir qu'il s'agit bien de celui-ci, qui signera en 1713 l'acte de fondation de la Bourse Française. Aucun autre réfugié de l'époque prénommé Daniel n'aurait pu signer cette demande.

Bourdin fut accepté; en même temps que lui, quelques " vaudois ", les frères Albertin, Jean Friquet, Etienne Martin, Jean Gay, et quelques français non dauphinois, parmi lesquels trois foisans: Daniel Cassagne, cordonnier de Saverdun, Daniel Labrune, aussi de Saverdun, ouvrier aux sauneries, Etienne de la Vaur, sieur des Vignals, rentier, du Mas-d'Azil.

Berne leur accorda, à eux et à leurs familles, la naturalisation bernoise. Pour Berne – mais pas pour la communauté de Bex – ils avaient cessé d'être des étrangers.

Grenier-Fajal et N. Peyrat ont écrit que Bourdin avait été pasteur à Bex, et pasteur de tous les réfugiés, ce qui est manifestement inexact. En réalité jusqu'en 1702, il a simplement fait partie d'une petite fraction de la colonie des réfugiés, celle que constituèrent des français venus du Comté de Foix pour vivre à Bex, Aigle et Ollon. Les documents à notre disposition n'indiquent pas qui fut le premier à se fixer à Bex. Ce pionnier avait probablement pour nom Pierre Barbe, de Mas-d'Azil, ancien paroissien de Bourdin. Selon N. Peyrat, il était fils d'un pharmacien (op.cit. p. 338) Grenier-Fajal rapporte que le " Sr Barbe, mard apère aagé d'environ 60 ans, est décédé dans sa maison le 2e fevrier 1684 et fut enterré le lendemain ". Aucun document suisse parvenu à notre connaissance n'indique l'âge de Pierre Barbe. Tenant compte de la date de décès et de l'âge au décès de son père, on peut tenir pour certain qu'il naquit au plus tôt en 1644, et probablement 5 à 10 ans plus tard. Il était donc contemporain de Bourdin, ou un peu plus jeune que lui. Nous savons par les actes des salines du Bévieux, riches en détails personnels, que

Pierre Barbe fit une carrière remarquable au service de LL.EE. En 1684, Berne avait repris de divers entrepreneurs privés l'exploitation des salines qu'elle leur avait déléguée. Le vaste système comportait plusieurs sites d'exploitation, à Bex, Panex et Roche. Le nom de Barbe apparaît pour la première fois sur le *Compte de la Saunerie au Beviau et fondement pour le mois de may 1687* .

(*quartal Rechnungen 1685-1696, Bv 603*)

" *sensuit le receu du comptant*

Le 28 may, receu pour 50 quintaux du sel

débité par Monsr Barbe, 407 livres, 9 sols, 8 den. "

Dans les années qui suivent, une inscription analogue figure aux comptes mensuels. A partir de 1693, c'est Barbe qui établit, écrit et signe le compte général. Dès 1694, il engage deux ouvriers parmi les réfugiés du Comté de Foix, Daniel Bru [La Brune] et Paul Audran. Le 16 décembre 1705, il obtient du Grand Bailli et Conseil de la République du Valais le droit d'abattre des bois sur les communes de Martigny et de Salvan, et de les flotter sur le Rhône jusqu'en face de Bex. (*Bv 28*) Le 24 avril 1706, les communiens de Salvan et Fignols [Finhaut] signent un accord pour la sortie de bois de la communauté. Ils se réfèrent à la " *permission souveraine du 16.Xtre 1705 accordée à discret et prudent Pierre Barbe, assesseur gouvernal des 4 mandemens d'Aigle, au nom de LEEces de Berne pour la sortie de bois tant rière leur communauté que la chatellenie de Martigny* ". (*Bv 30*)

Au baptême de Jeanne Marie (de) Miéville, fille du pasteur de Gryon, le 29 avril 1708, le parrain Pierre Barbe est qualifié de " *V[ertueux] et prudent assesseur gouvernal et inspecteur au Bavieux* ".

Barbe fut responsable de l'abattage, du transport et du flottage des bois de Salvan et Martigny jusqu'à sa mort en 1729. Le 10 septembre 1726, on notait au registre mortuaire de Bex : " *Jean Pierre Fontannaz, fils de François Fontannaz du Cretel, a été tué par une piece de bois travaillant pour Mr le juge Barbe au Sé Blanc riere Servan [Salvan] au dessus de Mieville dans le bas Valley, le corps a été porté jusqu'ici par la permission de M. le gouv. de St., Maurice, et il a été enseveli le 11e* ".

A ses titres professionnels, Barbe joignait celui de juge du consistoire de la paroisse de Bex.

Le décès accidentel de Barbe le 16 avril 1719 et la notice du pasteur au registre des décès, relevée dans la Liste Synoptique, indiquent que les bois abattus de l'autre côté du Rhône en amont de Bex étaient flottés avant d'être amenés à terre et transportés au Bévieux. L'exploitation des salines nécessitait d'énormes quantités de bois, tant de feu que de construction. Dans ses " *Délices de la Suisse* " parus en 1714 à Leiden, (reprint Slatkine, Genève, 1978, 4 t. en deux vol.) Abraham Ruchat, après avoir décrit Bex et sa région, ajoutait: (*p. 180-182*)

" *Mais ce qu'il y a de plus digne de la Curiosité d'un Voyageur, ce sont les trois Salines, dont l'une est au Bévieux, à demi lieüe au dessus de Bex; l'autre est à Roche, au milieu du grand chemin entre Villeneuve & Aigle; et la troisième à Panex, dont j'ai parlé ci-dessus. Il y a plus de 150 ans qu'on les a découvertes...*

" *C'est quelque chose de curieux que de voir la manière dont on cuit ce sel. On conduit l'eau salée dans de grands canaux de bois de quelque 100 piez de long, de 15 à 20 piez de large, & d'environ deux piez de profondeur. Au dessus de ces Canaux (qui sont couverts, pour les garantir de la pluie) on suspend de grandes bottes de paille, à demi tressée; & les hommes vont avec des*

pêles remuer l'eau dans ces Canaux & la jeter contre la paille, pour separer l'eau douce de la salée. L'eau douce demeure attachée à la paille, & la salée entraînée par la pesanteur retombe dans le canal. De là l'eau est conduite par de petits aqueducs dans de grandes chaudières, sous lesquelles on fait un feu, semblable à celui d'une verrière; le feu fait dissiper en vapeur ce qui reste d'eau douce, & l'on voit le sel, qui se coagule, & qui tombe comme de la neige dans le fond de la chaudière. On peut bien juger que cela coûte bien du bois. Pour épargner celui du païs, qui pourroit à la fin être épuisé, les Bernois ont acheté une forêt dans le Vallais; on en coupe le bois, & on le jette dans le Rhône, d'où il est entraîné dans les eaux de ce fleuve, jusqu'à certains endroits où il est arrêté par des rateaux faits exprès ".

Pierre Barbe avait sans doute été naturalisé par LL.EE., raison pour laquelle il ne sollicita pas l'habitat perpétuel à Bex en 1701, ni ne participa à la création de la Confrérie des pauvres réfugiés en 1713. Il n'eut pas d'enfant de son mariage avec Jeanne Deprat de Mazères, qui était née vers 1666, et venue à Bex avec Madame de Saintenac peu avant 1693.

Les réfugiés du Comté de Foix installés à Bex, Ollon, Aigle, Vevey et Morges à partir de 1686.

Puisque, de toute évidence, Bourdin n'a jamais été pasteur régulier au Pays de Vaud avant 1702, il est important de préciser quels ont été les compatriotes du Comté de Foix qui ont partagé son exil au gouvernement d'Aigle et ailleurs au Pays de Vaud. Ils ont longtemps formé sa société; c'est avec eux qu'il avait les contacts personnels les plus immédiats, les plus faciles. Avec eux, il entretenait le souvenir de l'Ariège, partageait les nouvelles de la patrie perdue, pour eux il se sentait encore des responsabilités pastorales, ses lettres en attestent. Trois jeunes hommes sont venus du Comté de Foix à Bex comme réfugiés ou prosélytes après la mort de Bourdin, en 1718 *et* 1719; ils étaient accueillis par Pierre Barbe.

Nous donnons ci-dessous un tableau du sous-groupe des réfugiés du Comté de Foix :

<u>Origine</u>	<u>Noms,prénom</u> <u>profession.</u>	<u>Naissance probable</u>	<u>Première mention</u>	<u>Dernière mention</u>	<u>Décès</u>
Bex					
Cté de Foix	Audran Paul ouvrier au fond	1646	1694	1703	1703 à Bex ?
Mas-d'Azil	Barbe Pierre I assesseur gouvernal, directeur des salines du Bévieux	1650	1687	1729	1729 à Bex
Mas-d'Azil	Barbe Pierre II peu avant 1700	1719	1719	1719	avant 1732 où ?
Saverdun	Cassagne Daniel cordonnier	1670	1696	1749	1749 à Bex
Mazères	Deprat Jeanne sans prof. ∞ Pierre Barbe en 1697	1666	1696	1726	1726 à Bex
Mas-d'Azil	de Gauzide Françoise, ss profession, vve de J.Gauzide, pasteur à Mazères	1625	1690	1714	1714 à Bex.
Mazères	de Gauzide Marguerite, fille des précédents, ss profession, épouse Charlee Bourdin en 1690	1656	1690	1725	1725 à Bex
Mas-d'Azil	de Grenier Constance, rentière	1661	1695	1709	après 1710 à Vevey ?
Saverdun	Labrune Daniel ouvrier au Bévieux	1663	1689	1713	avant 1720, à Bex.
Cté de Foix	Lafon Antoine ouvrier au Bévieux	1690	1718	1718	?
Cté de Foix	Pantouflet Louis tisserand	1648	1698	1727	1727 à Bex
Cté de Foix	Rosseloti Jacob garçon maréchal	1700	1719	1719	?
Mas-d'Azil	de Saintenac née Usson de Bonrepaus, rentière	1630	1693	1698	1710 à Vevey
Mas-d'Azil	de la Vaur Etienne, sr des Vignals , rentier.	1650	1693	1713	?
Aigle					
Cté de Foix	Serf Antoine chapelier	1663	1698	1703	?
Ollon					
Mas-d'Azil	Chevalier Frcs chapelier	1663	1693	1708	?
Cté de Foix	du Gabé Anne ? 22.II.1692; elle épouse Abraham Rining natif de Revel dans le Haut Languedoc.	?	seule mention, son mariage à Ollon où elle est réfugiée, le		
Mazères	de Tartanac Barthélémy, ancien officier	1628	1690	1698	après 1711 à La Tour de Peilz ?
Vevey					
Mas-d'Azil	du Gabé Frcse femme de Jean Martial, médecin, réfugié à Vevey				citée comme marraine de Jean André Bourdin fils de Charles le 2.XII.1696
Morges					
Mas-d'Azil	Mousson Pierre	1668	1698	1706	1742 à Morges

La première mention concerne uniquement une présence à Bex, Aigle, Ollon, Vevey ou Morges; la dernière mention concerne également une présence du personnage dans les mêmes lieux. Les décès que l'on a pu repérer sont indiqués avec le nom de lieu où ils sont survenus.

Charles Bourdin a connu tous les personnages de la liste, à l'exception de Pierre Barbe II, d'Antoine Lafon et de Jacob Rosseloti, apparus à Bex plus de 10 ans après son décès.

Voici l'essentiel des renseignements que nous fournissent les documents de l'époque, tant suisses que français, sur ces compatriotes de Bourdin. Le nom de ceux qui ont habité Bex est précédé du numéro d'ordre sous lequel il figure dans la "Liste alphabétique et synoptique des réfugiés signalés à Bex dès 1685". Cette liste fait partie intégrante des " Documents pour servir à l'identification des réfugiés et des prosélytes qui ont séjourné à Bex entre 1685 et 1798 " (cf. supra p. 1/238 à p. 143/380)

(12) **Paul Audran**: est ouvrier au Béviex dès 1694, sans doute engagé par Pierre Barbe. (Bv 603, passim) Il n'avait pas été signalé au recensement de 1693. En 1696, il "est de la Comté de Foix, est ouvrier au fond, a 50 ans ". Le surplus de la notice le concernant est illisible sur le document des AcBex. Il n'est plus mentionné dans le recensement de 1698. Habite-t-il alors à Ollon ou à Gryon ?. Est-ce lui qui décède à Bex le 21.XI.1703 sous le nom de Paul Audret ?

(14) **Pierre Barbe I** : cf. supra. Le contenu de son testament, ouvert au Tribunal Gouvernal d'Aigle le 27.IV.1729, n'est pas connu.

(15) **Pierre Barbe II** : ce neveu du commissaire reste très mystérieux: on ne connaît pas la date de son arrivée à Bex, ni celle de son départ. On ignore son année de naissance comme son activité professionnelle.

Deux faits sont bien établis: il a eu un fils naturel, reconnu, d'Anne Charreau, fille d'un réfugié. (Jean Charreau, no 47) Ce Pierre Barbe III, baptisé en 1719 à Bex, décéda major à Bex le 23.IV.1789, après une carrière d'officier au service du Roi de Sardaigne. Digne fils de son père, il eut une fille naturelle d'Anne Marie Murisier; cette Marie Sarah fut baptisée à Bex le 26.XII.1743, et fut reconnue par son père.

Deuxième fait: Sarah Barbe épousa le 1.XI.1758 Jean Pierre Martin, - descendant d'un réfugié du Pragela, Pierre Martin, no 136 - à qui elle donna 11 enfants. Il est très vraisemblable qu'une descendance de Sarah Martin-Barbe subsiste en Suisse ou en France en 1996.

(38) **Daniel Cassagne**: cordonnier de Saverdun, signalé pour la première fois en 1696, était l'époux d'une Rose Guiraud ou Gueraud de Nîmes. Ils décédèrent l'un et l'autre à Bex, elle en 1734, lui en 1749. Leur famille s'éteignit avec leur fils Samuel en 1764 à Bex. Une seule fille devint adulte, elle épousa Antoine Boriace, prosélyte de Narbonne, no 25. Daniel Cassagne fut reçu à l'habitat perpétuel en même temps que Charles Bourdin. Il signa l'acte de création de la Bourse des pauvres réfugiés.

(67) **Jeanne Deprat ou de Prat**: de Mazères, soeur du capitaine de Prat. Signalée en 1696 avec Madame de Saintenac, no 210, et avec Melle Constance de Grenier no 91: " Ellles sont du Comté de Foix, vivent de leurs argents et rentes". Elle épouse Pierre Barbe I, no 14, en 1697, et décède à Bex sans enfant en 1726.

(80) **Françoise de Gauzide, née Escach ou Escaig**: native de Mas-d'Azil, mère de Marguerite, tante et belle-mère de Charles Bourdin. Elle vit chez sa fille dès 1690, vivra avec son gendre, sa fille et leurs enfants jusqu'en 1707. Elle passera le reste de ses jours avec sa fille à Bex, où elle décédera le 10 juillet 1714, à 89 ans environ. Elle avait signé - ou était-ce sa fille ? - l'acte de création de la Bourse Française en 1713. Elle fut portée en terre par les membres de cette corporation.

(81) **Marguerite de Gauzide**: son histoire en Suisse se confond avec celle de sa mère et celle de son mari jusqu'en 1714. Son arrivée n'a pas été repérée.

(91) **Constance de Grenier** : arrivée à Bex après Madame de Saintenac, chez laquelle elle est recensée en 1696. Elles vivent alors sous le même toit. En 1698, elle a 37 ans, " vit de son argent et de ses rentes ". Marraine de Marie Marguerite Cassagne le 28.IV.1695, d'Antoine Regal, fils d'un forgeron de Barre en Cévennes, réfugié à Bex, le 31.I.1697. Encore signalée en 1709, peut-être décédée à Vevey en 1710 ou au-delà.

(114) **Daniel Labrune, ou La Brune, ou Bru, ou Brut** : présent déjà en 1689, lorsqu'il comparait le 8 novembre au consistoire de Bex contre Jean Chrétien Cottier. Non recensé en 1693, il est ouvrier aux sauneries de Bévieux en 1694, probablement engagé par Pierre Barbe. Non recensé à Bex en 1696, il l'est en 1698, âgé d'environ 35 ans. Il épouse entre 1698 et 1702 Gabrielle Commenge (no 53) de Revel en Languedoc, signalée dès le 31.I.1697. Elle décède veuve sans avoir eu d'enfant le 22.IV.1720 à Bex. Daniel Labrune, dont le décès n'a pas été repéré, avait été reçu à l'habitat perpétuel en 1701 et avait signé l'acte de création de la Bourse Française en 1713.

(115) **Antoine Lafon** : ouvrier au Baviaux, est reçu à Pâques 1718, c'est sa seule mention. Venu comme prosélyte du Comté de Foix.

(156) **Louis Pantouflet** : tisserand, du Comté de Foix, est recensé avec sa femme en 1698; il est âgé d'environ 50 ans. C'est leur seule mention dans les actes de Bex; Bourdin n'en parle pas dans ses lettres. Louis Pantouflet, réfugié cevenol à Bex, y meurt le 22 janvier 1727.

(194) **Jacob Rosseloti** : prosélyte reçu à Pâques 1719. Il est alors garçon maréchal chez Vallotton, un artisan demeurant à Bex. Il est indiqué comme venant du Comté de Foix.

(201) **Bernardine de Saintenac, née Dusson de Bonrepaus**: fille de François I d'Usson (François Dusson de Bonrepos) et de Bernardine de Montpaon. Elle est signalée une première fois au recensement de 1693, chez le pasteur Bourdin; en 1696, elle a 65 ans, vit en compagnie de Melle Deprat (67), et de Constance de Grenier (91) " elles vivent de leur argent et de leurs rentes ". En 1698, on l'appelle Madame d'Usson de Bonrepaus veuve de Monsr de Saintenac, âgée d'environ 65 ans. Elle quitte Bex probablement au départ de Bourdin pour Leysin en 1702, et termine sa vie en 1710, à Vevey ou à La Tour de Peilz. On n'a pas retrouvé le testament qu'elle a sûrement dicté, ni la mention de son décès aux actes du tribunal de Vevey. Ce sont surtout les renseignements fournis par N. Peyrat, Grenier-Fajal et la famille Bourdin qui facilitent une esquisse de la personne et de la biographie de cette valeureuse huguenotte.

Charles Bourdin en parle de la manière suivante dans la lettre qu'il adresse de Bex à son frère Pierre le 2/12 avril 1697:

"Ma cousine de Saintenac te salue; ta lettre a esseuyé les larmes qu'elle repandoit depuis un mois pour mon cousin son fils; elle le croyoit mort ou très malade. En verité, il a tort de ne lui écrire pas au moins une fois par mois; je le salue de tout mon coeur "

Dans une autre lettre à Pierre son frère, datée de Bex le 1/10 avri 1700, Charles Bourdin indique :

" Dis à mon cousin Saintenac que ma cousine sa mère se porte bien et qu'elle attend incessamment qu'il lui envoie ce que Mr de Larbont lui a baillé pour elle; je lui presente mes très humbles services "

Napoléon Peyrat raconte, dans son style épique (p. 150-152) comment Falentin de Saintenac, ancien de l'Eglise Réformée de Mas-d'Azil, abjura à la tête de la majorité des anciens paroissiens de Bourdin. Il donne un récit de la fuite de Bernardine, dont il ne situe pas la date, mais dont nous savons qu'elle a probablement eu lieu en 1692. Ecoutons Peyrat:

" Enfin surgit à l'horizon [de Bex] madame de Saintenac, comme une guerrière, à la tête des chevaliers de Falentin, de Durban, de Narbonne, de Léran, de Miramont, etc...Le ministre Paul de Falentin de la Rivière était le chapelain de ces paladins de l'Évangile. La vaillante Bernardine, digne de ses grandes aïeules les Esclarmondes de Foix, échappa aux alguazils de son mari Saintenac, donna rendez-vous à ses amis dans quelque lieu désert, et tous ensemble, par des chemins détournés, à travers les Cévennes, après mille aventures, bravant les dangers, livrant même des combats, ils firent cent lieues à cheval et arrivèrent à Genève et enfin à Bex ". (p. 338-339)

N.Peyrat parle plus loin (p. 391) des dernières années de Madame de Saintenac; ce que nous avons pu trouver dans les documents- bien lacunaires- recueillis aux ACV confirme l'essentiel des récits de Peyrat:

" [après la mort de Bourdin] Madame de Saintenac se retira à Vevey où la suivirent les Narbonne et les Tartenac. La descendante des vicomtes de Cerdagne, par qui la fortune immense des Dusson tomba dans la maison de Falentin, vivait pauvrement sur les bords du lac. Son mari était mort et son fils aîné avait hérité, comme catholique, de tous les biens de la famille et du proconsulat du Mas d'Azil. Il négligeait sa vieille mère, lui écrivait rarement, et la laissait presque sans secours. Elle mourut en 1710, et son indigne fils refusait de payer ses dettes. La pauvre Bernardine, toujours besoigneuse, avait emprunté 80 livres à sa cousine, mademoiselle de Gauzide. Saintenac disputait le remboursement de cette somme due depuis dix ans, à des pauvres veuves, exilées. qui n'avaient de revenu certain qu'un sac de blé, la nourriture d'une poule et d'une colombe"... Madame de Saintenac mourut d'une attaque" ...

(213) Etienne de la Vaur, Sieur des Vignals : il est signalé seul en 1693. Il a 48 ans en 1698. Rentier et célibataire, il est reçu à l'habitat perpétuel en 1701, et signe l'acte de fondation de la Bourse Française en 1713. Ami de Bourdin, comme lui réfugié du Mas-d'Azil, il annonça la mort du pasteur de Leysin à son frère Pierre de Serrelongue. Il était parti pour le Mas-d'Azil en 1718. Y est-il resté ? Son décès n'a pas été enregistré à Bex.

Aigle:

Antoine Serf, chapelier, du Comté de Foix, est signalé au recensement de 1698: il est âgé d'environ 35 ans, sa femme - non nommée - a 30 ans, ils ont avec eux un parent de 30 ans dernièrement venu des troupes d'Allemagne. Le 20 mars 1728, il est chapelier à Aigle, comme parrain d'Elisabeth Madeleine, fille de Jean Rigaud et d'Anne Veillard. Son décès n'est pas signalé à Aigle.

Ollon:

François Chevalier, chapelier, sa femme et son fils, du Mas-d'Azil, ne sont pas recensés en personne en 1693; ils font sans doute partie alors des 7 familles anonymes comptées dans le total des réfugiés. En 1698, sont recensés: François Chevalier du Mas-d'Azil, maître chapelier âgé de 35 ans, sa femme - non nommée - de 45 ans, et un fils, également chapelier âgé de 15 ans. François Chevalier est parrain, à Ollon, de Jeanne Galice, fille de Philippe, de Courteson dans la principauté d'Orange, et d'Anne Maurine, réfugiée à Ollon, le 4.I.1704. C'est la dernière mention des Chevalier, dont les décès n'ont pas été repérés.

Dans la lettre à son frère, datée de Bex le 1/10 avril 1700, Charles Bourdin parle des Chevalier dans les termes suivants :

" Tu diras à Chevalier que je le salue tendrement, que son fils et son petit fils et sa belle fille se portent très bien et sont en prospérité. Son fils se plaint de lui de ce qu'il ne lui écrit pas de tems en tems; il ne doit pas craindre que

le port des lettres l'incommode, car il est affamé de recevoir des lettres de son père, ne pouvant pas avoir la consolation de recevoir son père en personne qui est la chose du monde qu'il désire le plus. Il fait très bien ses affaires et il a gagné plus de 2000 l. " (Grenier-Fajal, p. 73)

Anne du Gabé: réfugiée du Comté de Foix à Ollon, y épouse le 22 février 1692 Abraham Rining, natif de Revel en Haut Languedoc. C'est la seule mention de ce couple, qui n'a probablement pas vécu longtemps, ou pas du tout, à Ollon. Mais Bourdin a connu Anne du Gabé avant son mariage.

(193) **Barthélémy de Tartanac ou Tartenac:** selon N. Peyrat, il faisait partie des 2000 réfugiés français envoyés par LL.EE. pour appuyer Guillaume d'Orange dans sa campagne d'Angleterre (p. 340-341) Il s'y serait trouvé aux côtés d'autres gentilshommes du Comté de Foix, les Prat, d'Amboix, Durban, Baricave, Léran, Narbonne, Miramont.

On trouve les Tartenac à Ollon à partir de 1690. Ils y baptisent plusieurs enfants, mais c'est à Bex qu'est baptisé leur fils Gaspard en 1697. Ils sont recensés en 1698, il aurait eu alors 70 ans et sa femme Marie Dusson en aurait eu 42. Ils étaient " tous deux valétudinaires, ayant une fille de 8 ans et un fils de 6 ans, un fils d'un an ". Pensionné par la Chambre des Réfugiés de Berne en 1694 (E. Bähler, p. 89) il l'est encore en 1696, 97 et 98 (Küng, p.383 et 393). Le 6.I.1704, Charles, fils de Barthélémy, et Anne sa soeur sont parrain et marraine d'un enfant du pays à Ollon. Les Tartanac ont sans doute accompagné Madame de Saintenac à Vevey avec les Narbonne. Marguerite Bourdin-Gauzide écrivait à sa cousine d'Amboix le 14 mai 1709:

" M. Narbonne se porte bien, je l'é vu à La Tour, je salue sa femme (Grenier-Fajal, p. 190) Le même jour, dans la même lettre, Charles Bourdin junior ajoute (*ibidem*, p. 191) :

" je ne doute pas que vous n'ayez appris le malheur qui est arrivé à La Tour, c'est qu'une maison s'est brûlée jeudi au soir à minuit; le feu dura deux heures. Si le vent n'eut pas poussé la flamme du côté du lac par les jardins, toute la ville eut été brûlée. Toutes les cloches de Vevey et des vilages à l'entour sonnèrent. Le vent pousoit la flame d'un si grande impetuosité, qu'elle aloit 15 à 20 toises au-delà de la maison; toutes les familles sortoit leur bagage devant sa porte ou hors de la vile et au bord du lac. Malle et moi y allâmes pour voir M.Narbonne et M.Tartanac. Mademoiselle Tartanac, toute malade qu'êe est, prit le chauderon et sortit à la reüe ". La femme de Barthélémy s'appelait Marie Dusson. Elle était la nièce de Madame de Saintenac; son père était Salomon Dusson; le frère de celui-ci et de Bernardine était François II Dusson. Marin et diplomate, il mourut au Comté de Foix en 1719. Sous lieutenant de galères en 1671, il fut commissaire général de la marine en 1676, intendant général en 1679, chargé de missions diplomatiques en Angleterre. (il essaya vainement de faire revenir en France les fabricants de toile à voile protestants qui s'y étaient réfugiés) puis ambassadeur au Danemark et en Hollande. En 1699, il fut nommé conseiller de la marine. (Grand Larousse Encyclopédique de 1961)

Vevey:

Françoise du Gabé : femme du Dr Jean Martial, réfugié à Vevey, est citée comme marraine de Jean André Bourdin à Bex le 2.XII.1696. On sait par Olivier qu'ils s'étaient mariés entre 1693 et 1696. Toujours à Vevey en 1698, ils y sont assistés. Il est " fort incommode ". Elle était du Mas-d'Azil, il était originaire des Cévennes (*op.cit.* Appendice I, p.988 du BHV Vol. XXXII, tome second)

Morges:

Pierre Mousson: du Mas-d'Azil, né vers 1668, pharmacien à Morges, nous intéresse à un double titre: d'abord parce que Bourdin s'est préoccupé de son mariage, ensuite parce que les Mousson de Morges, puis Zürich et Berne, sont la seule famille venue du Mas d'Azil au Pays de Vaud à la fin du XVIIe siècle qui subsiste en 1996.

Voci comment s'exprime Charles Bourdin dans sa lettre du 1/10 avril 1700, adressée de Bex à son frère Pierre de Serrelongue :

" je te prie de faire voir à Monsieur Mousson en secret que je le salue très étroitement et que je l'assure que Mr son fils est très honnête homme et en bonne estime, et qu'il merite un tout autre traitement que celui qui lui est fait jusqu'ici, et que je souhaite qu'il en use avec lui en père qui n'a qu'un fils qui lui fait honneur. Il trouve un parti fort raisonnable d'une fille de bonne famille réfugiée dans le même lieu que lui, bien faite de sa personne et d'une piété distinguée et qui a 2400 l. en banque dans ce païs. Si Mr Mousson eut eu cent pistoles à produire, il seroit déjà marié avec elle; mais ceux qui traitoient ce mariage, n'ayant veu de son costé que des promesses et des espérances verbales du costé de son père, se sont rebutés et ont laissé l'affaire au croq.

Mr Mousson doibt faire son conte que s'il vient à mourir, son fils n'aura jamais rien de sa maison, car son beau frère s'emparera de tout en bon papiste. Ainsi le meilleur est que Mr Mousson batte en retraite, qu'il envoie tous les jours à son fils tout ce qu'il pourra et qu'il s'en vienne lui mesme enfin finir ses jours auprès de lui; c'est à quoy il doit se déterminer en bon père et en bon chrétien. Le plutôt sera le meilleur et le plus seur, car Mr Mousson est déjà vieux, car il me souvient qu'il m'a eu donné le fouët il y a 48 ans et il en avoit bien 25 en ce tems là. Son fils est aussi vieux garçon, car il a 38 ou 40 ans, et cependant il a le mal de coeur de voir que son père ne travaille pas à lui procurer un établissement. Je le prie de bien penser à tout cela et de prendre en bonne part l'avis et le conseil que je lui donne comme son pasteur et son ami sincère "

(Grenier-Fajal, p. 72)

C'est sans doute le fils Mousson, (et non Moussou, lecture fautive de Grenier-Fajal, qui laisse à penser que le patronyme n'existait plus au Comté de Foix en 1877) qui a sollicité Bourdin d'écrire à son ancien paroissien. Quoi qu'il en soit de l'influence que cette lettre a pu avoir sur le père Mousson, son fils Pierre épousa à Lonay le 15 novembre 1700, Marie Ribergue. En 1698, le recensement des réfugiés de Morges avait enregistré Marie Ribergue, 20 ans, chez sa tante Madame Marguerite Cadormargue, veuve de Monsieur Portal, ministre de Montpellier, âgée de 70 ans. Dans le même recensement (cf. Pignet II) Pierre Mousson, apothicaire, de Mas d'Azil, Comté de Foix, âgé de 30 ans, est également enregistré. C'est le pasteur Isaac Sagnol qui bénit le mariage à Lonay.

Isaac Sagnol de Lacroix, né vers 1640, ministre à Dieulefit (Drôme) émigra en Suisse en 1683 déjà. Il avertit LL.EE. de l'imminence d'un exode massif vers la Suisse des réformés de France. Vuilleumier, (tome III, passim) traite à diverses occasions de ses initiatives et interventions. Sagnol fut pasteur à Morges de 1686 à sa mort en 1707. Son introduction en Classe de Morges par l'intervention du Souverain, déclencha de vives oppositions. Mais il fut par la suite fort bien accepté et respecté par ses collègues.

Pierre Mousson prospéra; il eut cinq enfants à partir de 1702, dont Jean Moïse, b. le 31.III.1704, médecin, Isaac, b. le 8.VII.1711, ministre, et Pierre II, apothicaire, b. le 13.XI.1713, ancêtre de la famille Mousson qui s'illustra en Suisse Romande puis à Zürich et Berne.

Bourdin apprît avec satisfaction les succès de son ancien paroissien. C'est

ainsi que le 30.VIII.1706, il pouvait écrire d'Aigle à son frère Pierre de Serrelongue: (Grenier-Fajal,p.77)

" Je salue fortement Mr Mousson et lui souhaite santé; il verra par la lettre de Mr son fils qu'il est très honnête homme et qu'il merite qu'il se souviennne de lui mieux qu'il ne l'a fait jusqu'ici, et c'est à quoy je l'exhorte autant que je le puis et le doibs...

j'ai lu la lettre du sr Mousson depuis longtems, mais je n'ai pas voulu l'envoyer plutôt, parce que je voulais te donner avis de la réception des choses, sa lettre du 18 avril où il te conjure de veiller pour lui auprès de son père; il est très honête, et il a une des plus honêtes femmes du monde et de bonne maison "

Au total, les réfugiés du Comté de Foix à Bex, Aigle, Ollon, Vevey et Morges étaient, du vivant de Bourdin, sans compter celui-ci et sa famille, environ 35 personnes. Ils ne formaient qu'une petite partie des la colonie des réfugiés français. On devrait ajouter à leur nombre Judith Androt, du Comté de Foix, qui épousa, peu après 1698, Michel Reymond (no 182) tanneur et cordonnier, du Pont de Vaux en Bresse, recensé à Bex, seul, en 1696. On n'a aucun témoignage de rapports entre Judith Androit et le pasteur Bourdin.

Il apparaît clairement que Charles Bourdin se sentait encore des responsabilités pastorales à l'égard de ses anciens paroissiens, comme Chevalier et Mousson, et qu'il s'intéressait à leur situation matérielle; il est non moins évident que les intimes de Bourdin étaient des membres de la noblesse protestante du Comté de Foix; ils étaient presque tous ses parents, unis par de nombreux mariages, parfois à la limite de la consanguinité. On comprend que Bourdin, partagé entre l'attachement à sa patrie natale et le besoin de professer librement sa foi, se soit trouvé bien d'être en paix à Bex et malheureux d'avoir abandonné ses parents, ses amis, ses biens et son cher Mas-d'Azil.

En 1700, Charles Bourdin avait 54 ans; depuis 15 ans, il n'était plus qu'un réfugié vivant petitement dans le Pays de Vaud bernois. Marguerite de Gauzide lui avait donné six enfants, dont trois étaient encore vivants: Charles avait 7 ans, Jeanne en avait 4 et Marie un an. La famille accueillait toujours Madame de Gauzide née Escatch, qui avait 75 ans.

Le 1/10 avril 1700, Charles Bourdin écrivait à son frère de Serrelongue :

A Bex ce 1er avril / 10 avril en France 1700

J'ai été fort aise, mon très cher frère, d'apprendre que vous vous portés bien, toy et ma soeur, car je suis en de continuelles trances pour vous, et je ne cesse de vous recommander à Dieu tous deux par mes prières.

J'apprends avec douleur que vous êtes toujours maltraités et inquiétés; mais il faut louer Dieu de tout, qui permet toutes ces horreurs pour des raisons connues à sa sagesse et pour votre humiliation. Vous verrés la fin de vos maux lorsque par votre repentance et par une sainte vie vous mettrés Dieu de votre côté. [ici Grenier-Fajal introduit une note: " cette phrase exprime la pensée mère de L'instruction pastorale que j'ai déjà citée " (cf.supra p.146-148/ 383-395)] La mort de mon bon oncle Larbont m' a extrêmement affligé, mais je regarde la mort subite qui l'a enlevé de la terre comme une marque de l'amour de Dieu qui l'a voulu garantir par là des importunes sollicitations de ses persécuteurs les ministres du démon. Il fit la même grâce à notre bonne mère qui fût recueillie en paix sans en avoir aucun. Je souhaite une semblable fin à tous ceux qui aiment la vérité et qui ont espérance en Jésus Chirst. J'écris à mon cousin de Larbont et je te prie de lui faire rendre l'incluse.

suit le paragraphe concernant Mousson déjà rapporté. Et Bourdin de poursuivre:

" Je te prie aussi de dire en particulier, et tu l'envoyeras quérir chés toy pour cela, à Paulette d'Arnaussens, que son fils est arrivé dans ce lieu il y a environ un mois. Je l'ay caressé comme je le devais et l'ayant trouvé un peu volage, je l'ay reprimandé, et il m'a promis d'être sage. Le chevalier [probablement pour Chevalier] lui a donné du travail, mais ayant trouvé qu'il n'entendoit que très peu de choses à son mestier, il a falu qu'il se soit soumis à faire son apprentissage. Pour cet effet le chevalier, de sa bonne amitié et sur notre sollicitation, l'a pris pour apprenti moyennant la somme de douze escus dont je luy ai répondu et deux ans de service. Cette somme est très modique, car les apprentis donnent cent écus dans ce païs. Ainsi tu lui diras que je la salue de très bon coeur et que je la prie de travailler à l'inceu de son mari à emprunter à Mr Lavaur ou à quelque autre une centaine de livres sur sa maison et sur son autre bien, affin qu'il puisse estre habillé et entretenu en cas de nécessité, et qu'elle me les envoie à moi affin de les lui dispenser à sa nécessité dans le besoin. Peut etre ce fils lui sera un jour une retraite chés qui elle pourra venir finir ses jours; au moins elle aura la consolation d'avoir fait son devoir à son égard en bonne mère chrétienne.(1)

Suit le paragraphe concernant Chevalier, rapporté plus haut.

Bourdin poursuit:

" Je te prie de faire voir à mon cousin Descaig que son apostille nous a fait à tous mille plaisirs; nous l'aimons et le saluons tous de tout notre coeur avec toute sa maison. Tu feras, s'il te plaît, les mêmes protestations à mes cousins de Garaud et à mes cousins et cousines Huillet: nous faisons mille voeux pour leur conservation et prospérité "

suit le paragraphe concernant Mme de Saintenac, rapporté ci-dessus.

Bourdin termine ainsi :

" J'embrasse mille fois monsieur Beillard malgré son indifférence. Je croi que Mr Gallès est bien mieux; assuré (le) de toute mon amitié, et toutes les autres personnes que tu sais qui me tiennent à coeur. Toutes mes femmes vous aiment et vous saluent aussi bien que moy. Adieu, mon cher frère et ma chère soeur, je suis tout à vous "

(1) Les documents suisses à notre disposition ne permettent pas d'identifier cette Paulette, dont Bourdin tait le nom de famille. Il se peut que Grenier-Fajal n'ait pas compris que Bourdin parlait de Chevalier et non d'un chevalier. S'agissait-il de ne pas dévoiler le nom de Serf ?

Charles Bourdin n'avait pas été intégré dans le corps pastoral vaudois. Les Classes lui restaient fermées, comme elles l'étaient à la quasi totalité des pasteurs français réfugiés; sur les 48 ministres français réfugiés recensés dans le dénombrement de 1693 (Piquet 1) sur le territoire du futur canton de Vaud, seuls Théophile Jullian, du Dauphiné, et Jean Pagésy, des Cévennes, furent nommés, le premier ministre de la paroisse de La Sarraz en 1700 , le second diacre à Echallens en 1702.

On peut retenir deux explications à cet ostracisme des milieux ecclésiastiques vaudois à l'égard des pasteurs français. La première est la méfiance bien connue des vaudois à l'égard des étrangers, quels qu'ils soient. La seconde raison est la plus importante: la réaction corporatiste des jeunes théologiens issus de l'Académie et des pasteurs vaudois en activité dans l'Eglise Réformée, affrontés à la pléthore de candidats du pays.

A la fin de leurs études de théologie à l'Académie de Lausanne, les jeunes licenciés étaient consacrés au Saint Ministère, ils recevaient " l'imposition des mains " des autorités ecclésiastiques. Les chances de ces "impositionnaires ", comme on les nommait, de faire une carrière ecclésiastique durable à l'étranger, ou dans les cantons protestants de langue française, étaient quasiment nulles. Par contre, ils pouvaient tenir pour certain qu'ils seraient un jour diacre, pasteur ou premier pasteur d'une paroisse de l'Eglise Réformée du Pays de Vaud. Mais ils auraient à payer très cher l'accession au monopole que détenaient leurs aînés; il appartenait au Conseil Académique de les proposer comme suffragants, diacres ou ministres dans l'une ou l'autre des 5 Classes du Pays de Vaud: celles de Lausanne, Morges, Yverdon, Payerne et Orbe, dans lesquelles prenaient place tous les pasteurs en activité au Pays de Vaud. Lorsqu'une vacance survenait dans une des Classes, par le départ ou le décès d'un pasteur titulaire, les ministres de la Classe se réunissaient, et proposaient à l'Autorité ecclésiastique bernoise le nom d'un ou deux d'entre eux à choix pour remplacer le partant. Si la proposition était acceptée, et le plus souvent elle l'était, il s'en suivait en général une cascade de déplacements, presque toujours à l'intérieur de la Classe concernée, selon un ordre d'avancement rigoureux qui respectait l'ancienneté. Ainsi, un pasteur vieillissant qui avait passé de nombreuses années dans une paroisse reculée de montagne, se trouvait déplacé dans une cure de plaine. En fin de compte, le Conseil Académique désignait un impositionnaire pour combler le dernier vide qui subsistait après les rocadés. Ce nouveau venu " entrait en Classe " et très souvent toute sa carrière allait se dérouler à l'intérieur de la Classe de son premier poste. Mais avant d'obtenir une cure, il avait dû vivre d'occupations non ecclésiastiques, (enseignement dans un collège, préceptorat au pays ou à l'étranger) ou de suffragances et de vicariat, avant d'accéder au rang de ministre titulaire d'une paroisse, de jouir d'un salaire non négligeable en espèces, et d'avantages en nature très substantiels. Beaucoup d'anciens étudiants de l'Académie devaient attendre presque dix ans avant d'être ministres à part entière. Ainsi, pour ne parler que des pasteurs de Bex contemporains de Bourdin, Pierre Clavel, né à Oulens en 1640, entrait à l'Académie en 1658, devenait diacre à Vevey en 1673, avant d'être à Bex de 1684 à 1691. Son successeur à Bex Bernard Crespin avait été inscrit à l'Académie en 1668 pour entrer en Classe en 1681 seulement; son successeur Frédéric Auguste Constant, admis à l'Académie en 1679, était devenu diacre à Vevey en 1690, puis pasteur en titre à La Tour de Peilz cinq ans plus tard.

Le renouvellement se faisait lentement, parce que les démissions pour cause d'âge étaient exceptionnelles: les pasteurs ne bénéficiaient d'aucune pension de retraite; la plupart mouraient à la tâche, après avoir pendant de nombreuses

années partagé leur charge avec des suffragants qui se succédaient et qu'ils devaient rétribuer eux-mêmes. On peut comprendre que les impositionnaires, formés en (trop) grand nombre, aient vu d'un très mauvais oeil que leur longue attente se trouve prolongée par l'irruption inopinée d'un étranger dans une Classe. Il est certain que pour leur part, les pasteurs installés dans une Classe acceptaient mal que leur possible promotion à un meilleur poste soit retardée par l'intrusion d'un ministre français réfugié. La nomination de Sagnol de Lacroix à Morges en 1686 avait déclenché des vives réactions dans la Classe de Morges. (cf Vuilleumier, op.cit. tome troisième, p. 95)

Charles Bourdin allait devenir pasteur vaudois par un concours de circonstances très particulier.

Charles Bourdin pasteur à Leysin (28.VII. 1702 – 16.III.1707)

Le village de Leysin, isolé sur les hauteurs de la rive droite de la Grande Eau, à l'entrée de la Vallée des Ormonts, comptait en 1313 61 feux, soit environ 300 personnes. (Mottaz II, p. 135) On ne connaît pas le nombre des habitants à l'orée du XVIIIe siècle. Mais en 1764 (Ea 2/1, rapport du pasteur Mercier) Leysin abritait 121 feux, 98 couples, 192 hommes et 213 femmes, soit 405 habitants. En 1888, les leisenoux étaient 405. La stabilité de la population de Leysin jusqu'à la fin du XIXe siècle rappelle l'étonnement du Doyen Jean Louis Muret (1715–1796) devant les tables de population du XVIIIe siècle, ses tentatives d'explication, et celles que lui opposa Malthus. Voici ce qu'en rapporte le Docteur Eugène Olivier (BHV XXXII, Tome second, p. 1197–1198)

" Un point, en effet, avait fort embarrassé Muret; il n'était pas parvenu à en offrir une solution satisfaisante: comment concilier ces deux faits, également bien établis par lui et qu'il tenait pour contradictoires, que d'une part la durée moyenne de vie était dans le Pays de Vaud plus longue que partout ailleurs, et que de l'autre notre pays était " précisément celui de tous où la fécondité est la moins grande " ? (Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, Yverdon, 1766, 128 p., p. 47 et ss.) Leysin était à cet égard une énigme troublante; il semblait que la destinée de tout le pays fût attachée aux faits et gestes de cette paroisse perdue dans la montagne: " D'où vient que de toutes nos paroisses, celle qui nous donne la vie moyenne la plus forte est aussi celle qui reste le plus en arrière pour la population " – c'est-à-dire, pour l'accroissement de sa population – se demande le doyen. Et voici la conjecture qu'il hasarde : " Ne seroit-ce point que pour maintenir partout le même équilibre de population, Dieu auroit sagement réglé les choses de telle manière que la force de la vie, dans chaque peuple, soit en raison inverse de la fécondité ?... Leysin, sur un peuple de 400 âmes, donne un peu plus de 8 enfants par an. Le pays de Vaud en général sur le même nombre d'habitans en donne 11; et le Lyonnais 16. Mais s'il se trouve qu'à l'âge de 20 ans, les 8, les 11 et les 16 soient réduits au même nombre, la force de la vie donnera dans un lieu ce que la fécondité donnera dans un autre et ainsi les pays les plus sains, ayant moins de fécondité, ne se peupleront pas trop, et les malsains, par leur grande fécondité, soutiendront également leur population "

A quoi l'économiste anglais répond : (T.R. Malthus, Essai sur le principe de la population trad. Prévost, 3e éd. Genève 1830, 4 vol. in 8°)

" On peut juger à ce trait de la surprise que M. Muret éprouve en voyant la santé en opposition avec la fécondité. Il a recours à un miracle pour expliquer ce phénomène. Cependant " non dignus vindice nodus " le noeud n'était pas digne d'un tel effort. Le fait observé ne force point d'admettre l'étrange

supposition que la fécondité des femmes soit en raison inverse de leur santé". L'explication véritable serait plutôt la suivante: Leysin jouit de l'air le plus pur, la vie y atteint en moyenne le chiffre extraordinaire de 61 ans, il n'y a pas d'émigration et les ressources de la paroisse restent à peu près stationnaires. Dans de telles conditions, comment les jeunes hommes pourraient-ils fonder un ménage avant qu'une place ne se trouvât vacante par la mort ? La bonne santé générale est précisément la cause qui retarde ces morts et ces vacances, d'où obligation pour la jeunesse de rester longtemps dans le célibat; ceux qui se marieraient néanmoins s'exposant au risque évident de mourir de faim, eux et leur famille. Les mariages seront donc tardifs, leur fécondité faible. Le relèvement de cette natalité devrait avoir pour compléments, ou celui de la mortalité, ou l'émigration, ou la création de ressources nouvelles.

Qu'auraient dit le digne doyen vaudois et le célèbre clergyman anglican devant l'évolution de la population résidant à Leysin entre 1888 et 1930 ? Quel paradoxe pour tous deux, de constater que la pandémie tuberculeuse qui décimait les populations d'Europe occidentale, allait fournir à Leysin de telles ressources, que sa population décuplerait en moins de cinquante ans !

Grâce à son exposition particulière, à son soleil d'hiver, à son climat déjà loué par Malthus, puis par les Docteurs Bezencenet et Secrétan, Leysin devint un centre de cure de réputation internationale pendant la première moitié du XXe siècle. De 394 habitants en 1888, la population résidante de la commune passa à 1065 habitants en 1900, à 2243 en 1910, pour atteindre un maximum de 4135 en 1930. Par bonheur, l'avènement des antibiotiques anti-tuberculeux en 1947, vint progressivement les sanatoriums, obligeant Leysin à se convertir en station touristique. En 1995, la population résidante s'est abaissée à 2022 personnes.

En 1700, les chefs de famille de Leysin s'accommodaient mal des conditions ecclésiastiques de leur petite communauté de montagne: cinquante ans plus tôt, la Vénérable Classe de Lausanne, dont Aigle et Leysin dépendaient, avait autorisé la bénédiction des mariages et l'administration des sacrements dans le temple de Leysin. Mais Leysin était toujours partie intégrante de la paroisse d'Aigle, dont un diacre desservait les fidèles du village dans la mesure de ses moyens et quand le temps le permettait. Il y prêchait de quinze en quinze jours le vendredi. (Mottaz II, p.137 et Schmid, op.cit. p.14)

Depuis 1699, le diacre en question était Jean Pierre Marguet, de Dompierre. Né vers 1665, il avait été inscrit à l'Académie en 1682, no 4691 ASAL, puis fut diacre à Château d'Oex de 1698 à 1699. C'est lui qui remplacera Bourdin en 1707.

Une partie des communiens de Leysin adressèrent à LL.EE. une supplication tendant à obtenir leur propre ministre. Ils durent batailler ferme pour l'obtenir; LL.EE. semblent avoir considéré avec réticence la création d'une nouvelle paroisse dans un si petit village. Le sanctuaire existait: l'ancienne chapelle de 1445 avait été transformée en temple; on l'avait doté d'un plafond cintré en 1673. (Marcel Grandjean, Les Temples Vaudois, BHV no 89, 1 vol., 667 p. Lausanne, 1988, p. 39 fig. 15 et passim) Mais il n'y avait pas de bâtiment de cure, et les bernois n'avaient aucun envie de se charger des émoluments d'un ministre supplémentaire; les pasteurs réguliers étaient, dans l'ensemble du pays de Vaud, payés par les gouverneurs et les baillis; leurs cures étaient bâties ou en tous cas entretenues par les mêmes autorités bernoises. S'y rattachaient des revenus en nature provenant d'un petit domaine.

Par exemple, le pasteur de la paroisse d'Agiez-Arnex, proche de Romainmôtier, dont la population était d'environ 500 âmes, donc un peu supérieure à celle de Leysin, touchait en nature chaque année 16 sacs de froment, 6 sacs de messel, 4 quarterons de froment pour le pain de la sainte-cène, 9 sacs d'avoine, 1 char de vin d'Orbe; il avait un logement spacieux à la cure d'Agiez, un petit jardin et un chenevier, deux tiers de seytorée de pré autour de la cure, et deux morcels de pré ailleurs au village. Une grange jouxtait la cure. Comme le pasteur devait posséder un cheval pour se rendre d'Agiez à Arnex à la mauvaise saison, les gens d'Arnex lui devaient un char de foin chaque année. Il recevait en outre 200 livres par an du bailli.

Les avantages en nature et en espèces consentis au pasteur étaient *dix fois supérieurs* à ceux de l'instituteur d'Agiez (Benjamin Baudraz: Le village et la communauté d'Agiez, quelques aspects de leur histoire, dans " Les Baudraz au Pays de Vaud, 1492-1900 " 1 vol., Inédit, 548 p., Lausanne, 1994, p. 356-357.)

Les communiens de Leysin levèrent les oppositions de LL.EE. en s'engageant à pourvoir eux-mêmes au salaire du pasteur, et en mettant à disposition un chalet avec jardin pour y établir la cure. Les engagements réciproques que prirent les gens de Leysin et LL.EE. sont consignés en fin de BDB 111 A, registre des actes du colloque d'Aigle, au-delà de la pagination:

" Arrêt concernant la pension de Leysin.

*Extrait de dessus le livre de Police de la ville de Berne,
Brevet a mes Honorez Seigneurs les Boursiers & Banderets allemands.*

Sur le rapport qui a été fait en quoy devra consister la pension & revenu du nouvel établissement du Ministre de Leysin, riere Aigle.

LL.EE. Nos souv. Seigneurs, ont veu tres volontiers & receu avec une grace particuliere, le grand zeile que la ditte Commune a temoigné pour leur edification, & les offres equitables qu'ils font pour l'entretien de leur Ministre, Et suivant ce ont approuvé absolument le projet qui a été fait par vous mes tres Hon. Seigneurs. En sorte que le corps de la d[it]e pension devra consister en ce qui suit.

En un char de vin rouge Lequel chaque Seigneur Gouverneur en charge devra livrer en consideration du benefice qu'on leur a accordé.

En un char de vin blanc qui devra être livré par Monsr Lhospitallier de la ville neuve, ou bien dans une disette de vin cent florins en place.

En dix mesures d'orge, & six mesures de fèves, lesquelles le diacre a joui jusq[ui]ci.

Il devra recevoir annuellement au chateau d'Aigle, ainsj que les autres Ministres de ces quartiers la six sacs de froment.

Il y a divers particuliers qui contribuent en capital Fl 3000.

(en marge " Monsieur Barroud ") Il y a un autre particulier qui donne une maison avec un chenevier et jardin, sur laquelle la nouvelle maison de cure devra être construite estimé 1200 fl.

Item la commune devra livrer annuellement par leur syndic cinquante Ecus petits, En sorte que ce que le dit Ministre devra jouir & recevoir de laditte commune ascend à 80 Ecus petits

Un autre particulier nommé Thomas Barroud, homme aagé de 65 ans donne après sa mort une pose de bon pré existant au village (cest au Martellet)

La commune donne en outre pour l'enchatonnage (?) de deux vaches au meme temps et lieu que les autres

Pareillemt aussj le bois a bruler pour la necessité dans leur bois

comme les autres.

Enfin la Commune promet de fournir tout le bois pour le bâtiment de la cure, aussi bien que toutes les voitures, ainsi qu'il est pratiqué en semblable cas dans d'autres lieux.

Et par contre LL dittes EE. ont promis de fournir la depence en argent qui pourra ascendre a environ huit cent ecus petits.

C'est de quoy mes souverains Seigneurs nous ont voulu donner avis a vous mes tres Hon. Seigneurs, afin de le faire inscrire dans son lieu avec ordre que s'il y avoit le temps avenir quelque necessité, de nous la communiquer, & aussi de mettre ordre de faire payer et executer tout ce que LLdittes EE. ont promis & arrêté cy dessus, comme vous le scavez bien faire, Donné devant le Conseil des deux cents le 31 May 1702.

Copie vidimée sur une autre copie, L'atteste Barroud "

Une fois désigné par LL.EE. pour diriger la paroisse, Bourdin aurait dû pouvoir commencer son activité après l'arrêt du 31 mai 1702 ou au plus tard après les ordres donnés le 6 juin à la Classe de Lausanne (vide infra, p.176) Peut-être est-ce Bourdin lui-même qui, visitant sa nouvelle paroisse, fit remarquer aux communiens de Leysin que la maison offerte pour servir de cure était trop incommode ou trop petite pour accueillir le pasteur avec sa famille. De fait, la commune demanda qu'une "nouvelle cure " soit mise à disposition du pasteur. Le 20 mai, LL.EE. acquiescèrent à cette demande; elles avaient certainement déjà détaché l'annexe de Leysin de la paroisse d'Aigle, et libéré le diacre de ses fonctions à Leysin; elles décidèrent de charger le pasteur d'Ormonts [dessous] d'une sorte d'intérim dont elles ne précisèrent pas la durée: le pasteur des Ormonts viendrait tous les 8 ou 14 jours à Leysin, contre rémunération. (archives de la paroisse de Leysin en voie de classement, classe de lettres)

Le 28 juillet, Bourdin procédait à un premier baptême et ouvrait son livre de paroisse, et le 13 août, Antoine Knecht, Gouverneur des 4 mandements, l'installait comme pasteur dans l'Eglise devenue paroissiale. C'est au plus tard ce jour-là que Bourdin prit domicile à Leysin. Il se peut que le pasteur ait dû patienter encore quelque semaines avant d'installer sa famille Vers Frenoz dans la propriété donnée par le Lieutenant de Leysin Jaques Barroud et sa femme Marie Warpelin. L'aménagement du bâtiment de cure était certainement terminé avant la fin de l'été.

Madame Monique Fontannaz s'est certainement trompée en indiquant que la cure fut bâtie *ex nihilo* et que " la donation Barroud est une tradition dont on ignore l'origine" Le même auteur s'est étonné qu'il n'y ait eu ni plan ni architecte pour le bâtiment de la cure.- La rapidité de la construction et l'absence de plan s'expliquent fort bien si l'on retient l'hypothèse que la " nouvelle " cure a été rapidement élevée sur le soubassement du bâtiment donné par les Barroud. Un architecte-archéologue pourrait confirmer cette hypothèse par un examen du bâtiment et par une analyse dendrochronologique des différents éléments en bois du bâtiment qui sert toujours de cure.- Les dépenses comptabilisées par le gouverneur d'Aigle concernent un bâtiment qu'on a simplement transformé, puisqu'elles figurent sous la rubrique " réparations" (réf. no1, p.437/200).

On ne connaît pas les raisons qui ont amené les autorités ecclésiastiques bernoises à charger un pasteur réfugié de la nouvelle communauté. Mais on peut les imaginer: LL.EE. choisissaient un ministre qui serait peu exigeant quant à son logement, et qui accepterait le risque, tout à fait inhabituel pour un ecclésiastique bernois de l'époque, de dépendre directement de la générosité de ses paroissiens; il eût été difficile de mettre au concours dans la Classe de Lausanne un poste si curieusement doté.

Par quel mécanisme a-t-on choisi Bourdin ? S'est-il proposé de son propre

chef ? A-t-il été recommandé par le Gouverneur d'Aigle ou par le pasteur de Bex ? Pierre Barbe l'a-t-il présenté aux autorités ecclésiastiques bernoises ?

En venant à Leysin, Charles Bourdin retrouvait une localité montagnarde et agricole assez comparable à Huémoz, un peu plus peuplée, et d'altitude un peu plus élevée. L'accès en était difficile, la neige y recouvrait les prés et les pâturages au moins 4 mois par an; voici ce qu'en écrivaient Martignier et de Crousaz en 1867:

" Leysin est l'un des lieux habités les plus élevés du pays [de Vaud] il a longtemps été isolé et perdu, pour ainsi dire, au sein des hautes Alpes, par la difficulté des communications. Tous les transports devaient être faits par bêtes de somme. Les pasteurs ne pouvant y conduire leurs meubles, se contentaient de meubles grossiers faits dans la localité et qu'ils se transmettaient de l'un à l'autre, avec le bâtiment de cure. Aujourd'hui tout cela a bien changé; le village est maintenant relié par un bon chemin à la belle route des Ormonts "

(Dictionnaire historique géographique et statistique du Canton de Vaud, par D[avid] Martignier, ancien pasteur, et Aymon de Crousaz, archiviste cantonal, 1 vol., 1054 p., Lausanne, 1867, p. 545-546)

Tous les nouveaux paroissiens de Bourdin âgés de moins de cinquante ans avaient été scolarisés au village. Les plus vieux étaient sans doute analphabètes.

Bourdin fit son entrée en Classe en 1702 déjà. On lit dans les actes de la Classe de Lausanne (BDB 52, p. 126)

" M. Bourdin. On a introduit dans la V[énéable] Cl[asse] le min[istre] Bourdin Réfugié pour premier ministre à Laisin [sic] par les ordres de L.E. datées du 6 juin 1702, envoyées à la V.Cl. Et comme C'est un nouveau établissement, la V.Cl. a arrêté l'office que le susdit Bourdin doit faire dans ladite Eglise comme s'ensuit:

Ministre de Leysin [sic] Il fera tous les dimanches le presche et le catechisme, les jours de Cene et de Jeune, il fera deux presches, tous les vendredis le catechisme. Avant la dernière cene il fera le vendredi un presche au lieu d'un catechisme; il sera obligé de subsidier dans le besoin les Ministres d'Ormonts dessus et dessous reciproquement. Il est vray qu'on ne l'oblige pas à faire point d'action le soir le Dimanche pendant l'hiver et quand il preschera pour les voisins il ne sera pas obligé de faire l'action du soir "

Le temple d'Ormonts-dessous était situé au hameau de Cergnat, à 4 km en ligne directe du centre de Leysin, à 1000 m. d'altitude. Bourdin pourrait s'y rendre sans trop de peine. Remplacer son collègue d'Ormonts-dessus serait un déplacement très fatigant pour le pasteur de Leysin. Heureusement pour Bourdin, tous ceux qui furent ses collègues aux Ormonts de 1702 à 1707 étaient plus jeunes que lui, à l'exception de Jean Daniel Dumaine, qui était né vers 1644. Mais il devint pasteur d'Ormonts-dessus en 1706 seulement, pendant la dernière année d'activité de Bourdin, à une époque où celui-ci, déjà malade, n'aurait plus été en état de se déplacer à Vers-l'Eglise.

Les collègues que Bourdin était censé remplacer en cas de nécessité ont été :

1.- **Abraham Borloz**, des Ormonts, inscrit à l'Académie en 1672, no 4392 de ASAL, donc né entre 1652 et 1657. Pasteur à Ormonts-dessous de 1687 à 1704, puis à Ollon de 1704 à 1705. Il y prit sa retraite, puisque, selon Fr. Isabel, mentionné par Mottaz, dictionnaire, il aurait bâti en 1710 " la grosse maison " aux Fontaines, hameau d'Ollon.

2.- **Jean Pierre Fatio**, indiqué par Louis Junod comme probable étudiant à l'Académie pour l'année 1683 no * 4716 ASAL, Johannes Petrus Fatzio. Donc né entre 1663 et 1668. Il fut diacre à Château d'Oex de 1699 à 1700; pasteur à Ormonts-dessus de 1700 à 1704, à Ormonts-dessous de 1704 à 1709, pasteur à Noville de 1709 à 1749.

3.- **Jean Louis (de) Miéville**, de Villarzel, inscrit à l'Académie en 1690, donc né entre 1670 et 1675, ASAL no 4911. A Ormonts-dessus de 1704 à 1706, à Gryon de 1706 à 1716, à Aigle de 1716 à 1721.

4.- **Jean Daniel Dumaine**, qui selon l'index onomastique du Dictionnaire Mottaz aurait vécu de 1644 à 1721; inscrit à l'Académie en 1660, no 4047 ASAL. A Morrens de 1676 à 1693; à Gryon de 1693 à 1706, à Ormonts-dessus de 1706 à 1713.

Les pasteurs du gouvernement d' Aigle se réunissaient deux fois l'an en Colloque. Mais en 1701 et 1702, il n'y eut qu'une rencontre annuelle au mois de mars. Au début de chaque rencontre, l'un des membres présentait une prédication, dont le sujet lui avait été imposé à la séance précédente, et qui faisait l'objet des commentaires et critiques des confrères; ils finissaient toujours par l' "adopter ". Les nouveaux venus devaient s'acquitter d'un droit d'entree de 10 florins.

Bourdin se présenta pour la première fois au Colloque d'Aigle le 7 mars 1703 (BDB 111 A, p. 26) Voici en quels termes le procès-verbal de la séance relate son apparition :

" En même temps a esté introduit dans ce V[enerable] Corps Monsr Bourdin Refugeié établi depuis quelque temps ministre à Leysin, ensuite d'une requeste présentée pour cet effet de la part d'une partie des communiens de ce lieu, qui desiroient d'avoir un ministère fixe pour son Eglise, au lieu qu' auparavant ils n'avoient de presche que le vendredy de quinze en quinze jours par Mr le Diacre et les deux actions que le pasteur d'Aigle y alloit faire, l'une pour y donner la cène avant Noël, et l'autre au mois de may pour y faire les interrogations, avec Mr le Diacre. Et a payé 10 florins pour son entretien. Et le texte lui a été prescrit pour le premier mercredi après la cène de septembre prochain, sur le verset 18e du 1 chap. de la

premiere epistre à Timothée "

Le texte était le suivant : "Mon fils Timothée, ce que je te recommande, c'est que, conformément aux prophéties qu'on a faites autrefois de toi, tu t'acquittes pleinement de ton devoir dans cette bonne guerre", selon le texte des pasteurs et professeurs de Genève, repris par F.Ostervald (4^e édition, Neuchâtel, 1772) L'évolution de la langue aboutira au XX^e siècle à un verset 18 formulé ainsi par la Bible de Jérusalem (1956) " Tel est l'avertissement que je t'adresse, Timothée, mon enfant, en accord avec les prophéties jadis prononcées sur toi, afin que, pénétré de celles-ci, tu combattes le bon combat ". La Bible en français courant, de son côté (1983) a donné la version suivante du verset 18 : " Timothée, mon enfant, je te confie une recommandation, conformément aux paroles prophétiques qui ont été prononcées autrefois à ton sujet. Appuie-toi sur ces paroles pour combattre le bon combat ".

Le registre des procès-verbaux du Colloque d'Aigle indique, à la date du 6.II.1704 (*ibidem*, p. 27) " *Monsieur Bourdin ministre de Leysin a rendu la proposition sur le texte qui lui fut donné le 7e mars pour son entrée* ". Cette séance du 6 février avait réuni tous les membres du Colloque; elle était honorée de la présence du nouveau gouverneur d'Aigle Jean Jacques Fischer (1679-1749, gouverneur d'Aigle 1703-1708) Le 6 mai 1705, c'était à nouveau au pasteur de Leysin de se voir proposer un texte " selon l'ordre de son Eglise ". On lui attribue le 2^e chapitre de l'Epître I à Timothée. Le 30 septembre, en présence de tous les frères sauf deux, il rendait sa proposition. - Bourdin fut encore présent aux colloques du 7 avril 1706 et du 13 octobre 1706. On ne signala pas son décès dans la séance du 14 avril 1707, alors qu'il était mort le 16 mars. Cela ne signifie pas que le décès de Bourdin ait laissé ses collègues indifférents. On remarque dans les registres du Colloque d'Aigle comme dans d'autres qu'on a lus (Romainmôtier, Orbe, Grandson) une extrême discrétion du secrétaire en ce qui concerne la mort des pasteurs. Elle est considérée de toute évidence par les confrères comme l'aboutissement naturel de la carrière terrestre d'un ministre, et comme l'ouverture sur un au-delà plein de promesses. C'est seulement le 4 novembre 1707 que la mort de Bourdin est prise en compte, lorsqu'il s'agit de s'occuper de son successeur Marguet.

Dix-sept ans après son départ du Mas-d'Azil, Bourdin avait retrouvé une chaire! L'Eglise était un petit édifice rectangulaire dont la nef avait été garnie de berceaux lambrissés en 1673; l'aménagement intérieur était très rustique: un plancher recouvrait le sol; les bancs n'avaient pas de dossier: " ils consistaient en troncs d'arbre équarris et reposant sur une poutre courant tout le long du couloir, à un et demi ou deux pieds de hauteur, de sorte qu'il fallait l'enjamber pour aller à sa place ". (Louis Favez, pasteur à Leysin, 1875-1924, cité par Schmid,op.cit.p.23) Dès 1703, l'Eglise fut ornée de vitraux . (Les Temples Vaudois, par Marcel Grandjean, 1 vol. 667 p., BHV no 89, Lausanne 1988, p. 615, note 137) Le local n'était pas chauffé. Le gouverneur Knecht fit don d'un plat de Cène (photographie dans Schmid,op.cit.) Cette rusticité toute montagnarde ne devait pas étonner particulièrement Bourdin, qui avait fréquenté comme prédicateur et comme simple fidèle la petite église d'Huémoz pendant au moins quatre ans. Mais quel contraste avec le temple de Bex et son clocher haut de 52 m., surmonté, non d'un coq, mais d'une croix ! Peut-être Bourdin a-t-il aimé son vieux temple de Leysin et sa construction artisanale. Ric Berger pouvait écrire, probablement en 1972 : " *il a fallu qu'un architecte (ou un conseil de paroisse) gâche cet ensemble adorable en tirant des arêtes à la règle, et les courbes au*

compas pour " corriger " les imperfections des maçons qui étaient bien plus artistes qu'eux. L'édifice est alors devenu d'une banalité affligeante. Il faudra sans doute bien du temps pour lui redonner une âme qu'elle a perdue en 1903 " (in, Les Alpes Vaudoises, districts d'Aigle, de Vevey, du Pays d'En Haut... 1 vol. broché, 1972 ?, sans pagination)

Bourdin lisait l' évangile dans la Bible de Genève, celle qu'il utilisait sans doute au Mas-d'Azil. Les ouailles chantaient les psaumes sur des textes de Marot et de Théodore de Bèze; leur musique était peut-être celle de Goudimel. Bourdin entonnait lui-même, s'il avait reçu, comme ses collègues vaudois, un enseignement du chant sacré. Ou alors, cette fonction revenait à l'instituteur, au "régent ". Il n'y avait encore ni orgue, ni harmonium, ni trompettes, pour accompagner le chant. Bourdin devait retrouver avec étonnement la langue vieillie de Marot ou de Bèze, ramplacée en France depuis 1675 par la version révisée de Valentin Conrart. Berne se refusait pour lors d'introduire un nouveau psautier.

L'ordre du culte du dimanche matin était celui qui se maintint sans grand changement dans l'Eglise Réformée du Canton de Vaud jusqu'en 1899: le pasteur était seul à officier, en robe ou en rabat; l'invocation précédait la confession des péchés, suivie du chant d'un psaume; puis venait une première prière, la lecture du jour, avec celle des dix commandements, le sermon, une prière pour rendre grâce, suivie du Notre Père et de la bénédiction.

On ne connaît malheureusement aucun des sermons prononcés par Bourdin à Leysin.

Jusqu'à la fin de son ministère à Leysin, Bourdin dut se conformer et se référer au Grand Catéchisme de Heidelberg dans sa mauvaise traduction française. Berne n'avait pas encore accepté le catéchisme d'Ostervald, publié en 1702. (ce n'est qu'en 1734 que LL.EE. l'acceptèrent.)

Comme l'indique Vuilleumier (op.cit. Tome second, p. 399) " *lorsque la révocation de l'Edit de Nantes eut amené dans le Pays de Vaud de nombreux ministres de France, tous ceux des réfugiés qui aspiraient à un emploi public dans l' Eglise, ou simplement à la faveur d'occuper la chaire d'un temple, étaient appelés auparavant à signer, par devant le recteur de l'Académie, une déclaration solennelle par laquelle ils s'engageaient à ne rien enseigner qui fût contraire non seulement aux livres symboliques en vigueur, mais à la doctrine du catéchisme de Heidelberg "*.

La liturgie de la Cène était celle de Genève; il y avait quatre communions par année, une pour chaque saison : à Pâques, à Pentecôte, en septembre et à Noël. Un culte préparatoire avait lieu un des jours précédant le service de cène; ceux qui prendraient la cène devaient s'y présenter.

Lorsqu'il arriva à Leysin, Bourdin entendait depuis 17 ans l'accent vaudois des gens de Bex et d'Ollon; il n'eut pas de peine à se faire à celui de ses paroissiens. Mais, venu de l'aire occitane, il comprenait malaisément leur patois franco-provençal. De leur côté, les gens de Leysin ont dû habituer leurs oreilles à l'accent de Bourdin ! Force fut à l'un et aux autres de s'entretenir en français.

Bourdin était monté à Leysin avec sa femme et trois enfants: Charles, 9 ans, Jeanne, 6 ans, et Marie, 3 ans. Chacun des trois fit une partie de sa scolarité à l'école du village. Madame Bourdin dut, elle aussi, faire preuve de beaucoup de sens et de volonté d'adaptation. La lettre que Bourdin adressait le 30 août 1706 à son frère Pierre (Grenier-Fajal, p.76) montre que la veuve de Gauzide avait suivi sa fille et son gendre à Leysin. Tout ce monde dut s'accommoder de l'exiguité de la cure de Leysin, dont Monique Fontannaz nous dit (op.cit.p.100) qu' " au début du XIXe siècle encore, le logement proprement dit n'était

constitué que de trois pièces de petites dimensions, éclairées sur la façade avant par six petites fenêtres ".

En montant à Leysin pour y être le premier pasteur, Bourdin avait accepté à l'avance les inconvénients matériels multiples, la rudesse du climat et des gens, la perte de toute vie de société citadine, l'éloignement de ses chers foisans de Bex et d'Ollon. Mais à 56 ans, il avait retrouvé une paroisse. Il revêtirait à nouveau la robe pastorale, et accomplirait des actes ecclésiastiques: prédications, catéchismes, baptêmes, mariages, sainte-cène, services funèbres. Il recevait un salaire en nature du gouverneur d'Aigle: vin, froment, orge, et de ses paroissiens du bois, l'estivage d'une ou deux vaches, et les émoluments dont nous avons parlé. Sa communauté était formée de confessants, qui avaient voulu sa présence à Leysin et assuraient son salaire en espèces, comme l'avaient fait là-bas, en Ariège, ses paroissiens de Ségats et du Mas-d'Azil.

Le pasteur venu du pied des Pyrénées ouvrit de sa main le premier livre de baptêmes de la paroisse de Leysin. Il écrivit l'en-tête en ces termes :

**le Registre des baptêmes
pour
L'usage de l'Eglise de Layzen
commencé l'an
1702**

Il inscrivit 4 baptêmes entre le 28 juillet et le 31 décembre 1702, 10 baptêmes en 1703, autant en 1704, 9 en 1705 et en 1706, 3 en 1707.

Aucun mariage ne fut béni en 1702, 1 en 1703, 2 en 1704, 4 en 1705, 5 en 1706, et 4 en 1707 (jusqu'au 11 mars) Quant aux décès, ils furent 4 en 1702, 2 en 1703, 7 en 1704, 10 en 1705, 7 en 1706; le premier décès de 1707 fut celui de Bourdin lui-même, rapporté par son successeur Marguet.

L'écriture de Bourdin est claire; on note à peine une légère dégradation du graphisme dans les inscriptions de 1707. L'orthographe est assez fantaisiste lorsqu'il s'agit des noms de lieux et de personnes; Leysin est écrit Layzen, Leyzin, Laisin ou Laizin; Bourdin écrit parrin et marrine, est parle d'un enfant qui est nai ou nay (la dernière année de sa vie, le participe passé *né* est écrit correctement).

En plus des actes ecclésiastiques prévus dès le début par la Classe de Lausanne, Bourdin baptisait les enfants, bénissait les mariages, et accompagnait les convois funèbres. Bientôt il dut assister aux séances du consistoire de paroisse, vérifier les comptes du recteur de [la bourse] des pauvres, contrôler la distribution des secours. En effet, le 12 mai 1703, le Souverain accordait à la commune de Leysin l'établissement d'un consistoire: aux termes de la concession, le consistoire était créé " [tant] pour la cultivation de la discipline et bienséance que pour l'établissement de tuteurs aux veuves et orphelins; il sera composé de huit personnes honorables pour le plus, y compris un juge digne et capable, qui devront être choisis dans le corps de la paroisse ". (archives de la paroisse de Leysin, en voie de classification)

Le contrôle des moeurs était le but unique des consistoires établis dans chaque paroisse du Pays de Vaud depuis le milieu du XVIe siècle. Leysin allait partager avec quelques autres communes vaudoises de montagne, le droit de régler elle-même les créations de tutelles et leurs contrôles. La communauté de Leysin en avait fait la demande quelque trois ans auparavant, et avait trouvé l'appui des pasteurs d'Aigle, les Ormonts et de Villeneuve. Une pièce appartenant aux archives de la paroisse de Leysin l'atteste:

" Nous les Ministres sousnommés attestons à la requête des paysans de la Communauté de Leysin, qu'estant obligés de répondre dans la Justice d'Aigle, tant pour l'établissement des tuteurs et pour la reddition de leurs contes, que pour la moindre difficulté qu'ils ont entre eux, cela leur cause non seulement beaucoup de peines et de fatigues à cause de la longueur et de la rudesse des chemins, ce que nous savons par notre propre expérience pour y être allé prêcher la Parole de Dieu, mais aussi la perte de beaucoup de temps et des frais insupportables "...

Ce texte était signé par les ministres d'Aigle, de Villeneuve, Ormonts-Dessus, Ormonts-Dessous A. Berthez, L. Corboz, Fatio, A. Borle, et par H. Grivel. C'est en 1700, et en 1700 seulement, qu'ils occupaient ensemble les postes mentionnés, ce qui permet de préciser l'année de leur message.

C'est probablement les hivers rigoureux de 1693 à 1698 qui avaient particulièrement contribué à " la rudesse des chemins ". Les gens de la Vallée de Joux avaient obtenu en 1701 ce que ceux de Bullet possédaient déjà, soit le droit de régler eux-mêmes leurs tutelles, sans en référer au Tribunal dont ils dépendaient.

Le premier juge du consistoire de Leysin, nommé par le gouverneur Fischer, était le métral de Leysin, ce qui confirme le caractère de " Justice de paix " avant la lettre que LL.EE. conféraient à ce consistoire d'un village de montagne.

Le consistoire tint sa première séance le 20 juillet 1703, un an après l'arrivée de Bourdin à Leysin. Les procès-verbaux établis pendant les années de son ministère montrent que le consistoire nommait également le recteur des pauvres, élu dans les communes de plaine par les communiers. Comme tous ses collègues des paroisses campagnardes, Bourdin a eu la responsabilité de contrôler les comptes de la Bourse des pauvres, et de s'assurer de la distribution des secours aux pauvres; il se vit sans doute aussi confié la visite des écoles. Toutes ces fonctions annexes furent précisées après la mort de Bourdin dans un règlement de la Vénérable Classe de Lausanne du 22 mai 1709. Enfin, si l'on s'en tient au règlement de 1703, Bourdin devait encore remplacer en cas de besoin ses collègues d'Ormonts-dessus et dessous. Son cahier de charges était bien fourni.

Bourdin semble avoir vécu à Leysin une période paisible, loin des soucis financiers des années précédentes. C'est ce qui ressort de la lettre qu'il adressait à son frère en 1706 :

" A Aygle ce 30e aoust 1706

Enfin, mon cher frère, je répons à ta lettre du 20 mars et à celle du 4e d'aoust que je receux hier au soir et avec elle la nouvelle que les 110 l. sont à Genève où je les conte comme dans ma bourse. Il y a déjà un mois que je receux aussi le paquet et ma robe qui m'ont coûté 16 l. de port, ce qui n'empêche pas que j'en aye eu un plaisir très sensible ; [est-ce sa robe pastorale de Mas-d'Azil, vieille de plus de 20 ans, ou bien en a-t-il commandé une nouvelle au pays d'Ariège ?] je voy par là que bon sang ne peut mentir, comme dit le proverbe; je t'en suis obligé et t'en remercie de grand coeur, mes enfans en triomphent et te souhaitent comme à ma soeur mille bénédictions de mesme que ma femme. Toutes les nouvelles que tu m'as données m'ont fait du plaisir à cause de leur singularité, je plains pourtant beaucoup ceux qui sont à plaindre. J'avais déjà appris la mort de mes cousins d'Huillet et de Miramont, et je te prie d'assurer leurs maisons que nous participons tous à la douleur qu'ils en ressentent et prions le Seigneur pour la conservation de ceux qui restent. Je ressens vivement la perte de mon cousin de Larbont et celle du fils de monsieur Beillard. Je ne croy pas qu'il reste plus de la famille de Larbont que mon cousin; je te prie de le saluer très affectueusement de ma part avec ma tante et ma cousine. Je demande de tout mon coeur à Dieu qu'il veuille bénir leur lict et leur donner des enfans. Je te prie de faire voir à M. Beillard (personnage non identifié) que bien qu'il semble m'avoir entièrement oublié depuis vingt ans, je ne laisse pas d'estre son plus fidèle ami et que je participe à sa juste douleur comme lui-même; je l'embrasse de tout mon coeur et souhaite une bonne fortune à son fils et à toute sa chère famille: le sort de la guerre est d'emporter aujourd'hui l'un et demain l'autre. Je ne doute pas que vous ne souffriés beaucoup de traverses en France et je vous souhaite bonne patience. Par la grâce du Seigneur, nous jouissons dans ce païs d'un calme et d'une tranquillité inexprimables, quoy qu'environnés de tous côtés d'armées et de peuples malheureux. Je te prie d'avoir soin de ta santé et de celle de ma soeur que j'embrasse mille fois de même que ma femme et ma tante qui est dans sa 82e année et qui se porte

comme elle se portait il y a 30 ans. J'achèverai dans 16 jours ma soixantième année, mais je suis plus vieux et plus cassé qu'elle. Mon fils n'est pas robuste, ce qui m'afflige, mais les fillettes le sont beaucoup.

Je te prie d'assurer de nostre amitié et de nostre estime toute nostre parenté, et en particulier mon cousin et mes cousines d'Huillet, mes cousins et mes cousines d'Escaig et de Garaud de Gabre, [non identifiés] de Saintenac sans jamais oublier l'illustre Magnague [non identifié] Je salue tendrement monsieur Doumenc [non identifié] et sa chère famille, Mrs Galès [non identifié] Crouset [non identifié] et autres mes bons et chers amis....

Suivent deux paragraphes concernant les Mousson, relevés ci-dessus.

Bourdin ne se trompait pas en s'estimant plus vieux et plus cassé que sa belle-mère: le 16 mars 1707, à l'âge de 61 ans, il s'éteignait à Leysin. Le jour suivant, il était enterré dans son Eglise. Le fait est attesté par son successeur Marguet, qui inscrivit le décès de son confrère dans le livre de paroisse (ici référence et indications de la photographie) L'un de ses fidèles amis écrivit à Pierre Bourdin de Serrelongue au Mas-d'Azil la lettre suivante, datée de Bex, le 26 mars 1707 (Grenier-Fajal, p. 79-81)

" Monsieur,

Ce n'est pas sans une extreme douleur et avec une affliction très amère que je vous aprens la mort de monsieur votre frère, mon pasteur et mon bon amy, qui est décédé le seiziesme du present moys. Je me donné l'honneur de l'aller voir une douzaine de jours avant sa mort; je le trouvé sy mal, que je ne l'abandonné pas jusques à sa fin. La nuit avant sa mort, il me dit qu'il vouloit vous escrire, et que je serois son secrétaire, et cela pour vous dire à Dieu, comme aussy à tous ses parans et à toute son Eglise, pour laquelle il n'a jamais cessé de prier le bon Dieu qu'il vous retirât à tous des grifes de nos ennemis, et pour vous prier de n'écrire jamais à ses enfans pour aller en France, et en même temps, quoy que loin, de leur servir de père par vos bonnes instructions, par vos lettres. Il nous dit qu'il mouroit persuadé que vous ne manqueriés pas à votre devoir envers ses enfans, que vous leur feriés tout le bien possible; c'est dans cette esperance qu'il est mort tout à fait content. Ses pauvres orphelins sont tout à fait aymables, le garçon est tout gentil, et quy se sent d'où il est sorty. Je croy qu'il n'est pas besoin de vous dire ce que vous devez faire, vous êtes trop honnête homme pour manquer à un sy grand devoir. Madelle de Bourdin est d'une affliction inexprimable comme aussy Madelle de Gauzide; Dieu veuille les consoler par sa sagesse, et nous consoler à tous. Monsr Bourdin est généralement regrété de tous ceux qui ont eu l'honneur de le connoître; toute son Eglise est dans des larmes continuelles d'avoir perdu leur pasteur; vous ne sauriés croire combien il estoit aymé dans ce païs des grans et des petits. Je vous prie encore un coup, mon cher monsieur, n'oubliez pas ses pauvres enfans, souvenés vous qu'ils sont fils d'un frère quy méritoit beaucoup. Pour moy je feray tout ce qu'il se pourra pour leur bien et leur avantage, c'est de quoy je vous prie (d'être) persuadé. J'é apris avec plaisir le mariage de Madelle votre soeur avec St Pol d'Ambois. Sy la lettre quy nous l'a appris estoit arrivée quatre jours plustot, monsr votre frère en auroit seu la nouvelle, et je ne doute pas que ce mariage ne luy eût fait beaucoup de plaisir. Je prends grand part a tout ce quy regarde la famille soit dans l'affliction qu'à la joie. Faites, s'il vous plaît, mes salutations à tous ceux de chés moy comme aussy à tous mes parens, et surtout à Mr le chevalier de Langlois ; [non identifié] je ne luy écris pas, parce qu'il n'a pas long temps que je lui ay escrit; je le prie de se souvenir de moy. Mes

respects, s'il vous plaît, à Mdelle Annète Dhuiet [non indentifiée] à quy je suis comme à vous

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Desvinals

A Bex ce 26e mars 1707 "

Quelques jours plus tard, l'autre ami très cher, Pierre Barbe, écrivait à son tour à Bourdin de Serrelongue au Mas-d'Azil:

" Monsieur,

Monsieur votre frère ayant randue l'âme à Dieu le 16e de ce mois en suite d'une idropisie d'environ six mois et d'une oppression de poitrine dont il avait été toujours atteint, nous randîmes les derniers devoirs à son corps le 17e, ayant été enterré dans le temple de son Eglise où il fut accompagné, et amèrement pluré par tout le troupeau qui luy avoit été commis quy ne cesse de dire que sa perte est irréparable. Son mérite distingué ne luy avoit seulement pas attiré celui de ceux-cy, mais généralement de tous ceux, et particulièrement des personnes les plus distinguées, de quy il avoit l'honneur d'être conneu, quy le regrettent véritablement. Je say, Monsieur, que Monsr des Vinals que j'avois prié de vous écrire cette triste nouvelle l'a fait à cause d'un voyage que je fus obligé de faire incessamment, et que je ne fais que renouveler votre douleur; mais comme je la partage avec vous, et que je suis, sans faire tort à personne, le plus vivement touché de sa perte, permettes moy, s.v.p., Monsieur, que je vous assure de cette constante vérité, et que je joigne mes prières à celles du défunt dans ces derniers jours, en vous priant de ne pas oublier sa famille consistant en un fils de 13 ans, deux filles, l'une de douze, et l'autre de 9, une belle mère de 82, et une veuve digne d'admiration par sa vertu et par sa sagesse, vous assurant que de mon côté je ne m'épargneray jamais pour contribuer autant qu'il dépendra de moy à leur consolation et à leur avancement.

Je receus, Monsieur, le 18e étant en voyage une lettre du pays du 3e quy m'apprant le mariage de Madelle votre soeur avec Monr St Paul Dambois; je la prie d'agrèer, avec mes justes condoléances sur la mort de Monsieur votre frère, mes félicitations les plus sincères, et que j'aye l'honneur de luy dire comme à vous que je suis, avec la considération et l'estime la plus parfaite,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Barbe

A Bex Rière Aygle en Suisse ce 31e mars 1707 "

Lors des transformations du temple de Leysin en 1902, on découvrit deux squelettes sous le sol du choeur.

Etienne de la Vaur et Pierre Barbe n'ont pas précisé où Bourdin était mort. C'est pourquoi de Grenier-Fajal et N. Peyrat ont pu imaginer que Bourdin était pasteur à Bex depuis de nombreuses années. Son ministère à Leysin a complètement échappé aux deux auteurs français du siècle dernier.

Bourdin avait pu rendre son âme à Dieu paisiblement, assisté de sa famille et de son cher ami Desvinals. Il n'avait été importuné par aucun convertisseur.

La lettre de Pierre Barbe révèle que Charles Bourdin souffrait d'une bronchite chronique compliquée d'un coeur pulmonaire chronique. Celui-ci s'était décompensé au moins six mois avant le décès, d'autant plus tôt que l'altitude l'aggravait.

III.- Le veuvage de Marguerite Bourdin-de Gauzide

(16.III.1707 - 5.VII.1725)

Le décès de Charle Bourdin signifiait pour sa veuve l'obligation d'abandonner Leysin dès que le nouveau pasteur de la paroisse viendrait occuper la cure. Elle quitta le village avant l'été 1707. Elle perdit alors tous les avantages en nature attachés à la cure et les émoluments que son mari percevait de la commune. Sa situation matérielle n'allait pas tarder à devenir très difficile, comme le craignaient les amis de son mari Etienne de la Vaur et Pierre Barbe. En 1698, Bourdin avait été recensé dans le groupe des 198 réfugiés " les plus moyennés du gouvernement d'Aigle, partie desquels vivent de leurs rentes, les autres par moyen de leur negoce, Travail et Industrie ". A son arrivée douze ou treize ans plus tôt dans les 4 mandements, Bourdin n'avait pas été pensionné par LL.EE., et n'avait vraisemblablement pu déployer aucune activité lucrative avant 1702. Le peu de biens qu'il avait pu réaliser avant son départ précipité du Mas-d'Azil ne lui eût pas permis de vivre de ses rentes en 1698. On peut penser que la veuve de Gauzide et sa fille, seules héritières du pasteur de Mazères, avaient pu préparer leur sortie de France plus tranquillement et qu'elles disposaient de rentes confortables. Mais à la fin du siècle, les conditions économiques qui régnaient dans les terres bernoises étaient fort mauvaises. La cherté de la vie obligea Charles Bourdin, devenu père de famille, sa femme et sa belle-mère, à puiser dans leurs réserves. En 1697 déjà, lorsqu'il écrivait à son frère après le décès de leur mère, Charles Bourdin se souciait de savoir s'il pourrait profiter de sa part d'héritage. Il rêvait même que son frère puisse le rejoindre en Suisse après avoir réalisé les biens familiaux. Le 30 août 1706, Charles remerciait vivement son frère de lui avoir envoyé 110 livres.

Les messages que Pierre Barbe et Etienne de la Vaur adressèrent à Pierre Bourdin de Serrelongue en mars 1707 contenaient des appels pressants à l'aide en faveur de la veuve Bourdin et de ses enfants. Il est évident que le pasteur de Leysin n'avait pas pu faire des économies pendant les cinq années de son ministère.

Marguerite de Gauzide se retrouvait veuve à plus de 50 ans, chargée de trois enfants mineurs et de sa mère octogénaire. Elle n'avait reçu aucune formation professionnelle et ne pouvait imaginer gagner sa vie. (certaines femmes réfugiées ont pu à l'époque gagner leur vie comme boulangère, institutrices, voire ouvrières) Elle se fixa à Bex, où son mari avait acquis en 1701 un droit d'habitation perpétuelle pour lui et les siens, et où vivaient Pierre Barbe et Etienne de la Vaur, ses plus sûrs appuis en terre étrangère. Elle ne put faire autrement que d'écrire à son beau-frère de Serrelongue et à sa belle-soeur Jeanne d'Amboix pour implorer leur secours. Grenier-Fajal a publié la lettre du 5 juillet 1707 et le court message que Charles Bourdin junior adressa à son oncle et à sa tante - qu'il ne connaissait pas. C'est très probablement sa mère qui le lui dicta. Voici le texte de cette double lettre (G.-F., p.86-88)

Monsieur mon très cher frère,

Je ne saurais assez vous exprimer le triste état où la mort de mon pauvre mari m'a réduite; je fais tout mon possible pour adoucir mon amertume. Nous avons passé dix-sept années ensemble avec une tranquillité la plus grande du monde, il me semble que je suis tombée des nues. Je demande avec ardeur à Dieu la consolation qui m'est nécessaire et un esprit tranquille et soumis à sa volonté en toutes choses et la conduite de son bon Esprit; et pour mes pauvres

enfants leur père a manqué au grand besoin selon le monde, c'est assuré qu'ils ont le plus besoin d'éducation; mais je sais que Dieu est le père des enfants orphelins et le mari des femmes veuves, il y pourvoira selon sa sagesse et sa grande miséricorde. Je ne doute pas que vous soyez sensiblement touché, mon très cher frère, de la mort de votre frère, il vous aimait tendrement et vous faisait honneur; je vous prie de m'aimer toujours pour l'amour de lui. Vous êtes honnête et généreux, je suis persuadée que vous agirez comme un bon père à l'égard de mes enfants, vous êtes tout notre refuge. J'ai toutes les obligations du monde à Mr des Vignauls et à Mr Barbe; J'ai choisi l'endroit où ils se tiennent pour y faire ma résidence. Adieu, mon cher frère, je vous souhaite le bon soir et suis

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante

M. de Gauzide de Bourdin

Ma mère vous salue très humblement à tous et mes filles font de même.- Je ne doute pas, ma très chère soeur, que vous ne soyez pénétrée de douleur d'avoir perdu un frère si bon en votre égard, et que vous ne soyez sensiblement touchée de mon pauvre état et de ma famille; priez Dieu pour notre conduite. Je vous félicite de votre mariage, je vous souhaite mille bénédictions et à mon cousin votre époux, et suis de l'un et de l'autre votre très humble et très obéissante servante

M. de Gauzide.

Monsieur mon oncle,

Je n'aurois pas tant tardé à vous écrire pour vous donner de mes nouvelles parce que depuis la mort de mon père nous avons tous été dans une grande consternation. Il me faut apprendre de bon heure à me soumettre à la volonté de Dieu. Je vous prie de m'être toujours favorable et prier Dieu pour ma conduite. Au reste, je salue très humblement Mademoiselle ma tante et la félicite de son mariage, et je la prie de m'aimer toujours. Je salue aussi très humblement son époux. Je demeure avec un profond respect

Monsieur mon oncle,

Votre très humble et très obéissant serviteur

C.Bourdin

A Bex ce 5e juillet 1707

adresse: A Lion pour Toulouse, de Suisse

A Monsieur Bourdin

de Serrelongue au Mas

dazils.

A Toulouse pour le Masdazils. "

Tout ce que rappellent et suggèrent les lettres qu'adresseront Madame Bourdin et son fils aux Bourdin de France de 1707 à 1726, montre que Bourdin de Serrelongue et sa soeur d'Amboix ne cessèrent de s'intéresser à la famille exilée, et de la secourir dans la mesure de leurs moyens.

Le maintien de rapports épistolaires réguliers, probablement fréquents, entre la famille restée en France et les Bourdin de Suisse, l'envoi de paquets et de valeurs pécuniaires par ceux de France aux exilés, signifie que les frontières n'étaient pas infranchissables; les lettres mettaient à peine deux semaines pour parvenir de Mas-d'Azil à Leysin, guère plus que le courrier lent de 1996 ! Le contenu des messages partis de Suisse fait penser que leurs auteurs ne craignaient ni censure ni interception.

On n'a pas pu recueillir de lettres que d'autres réfugiés de Bex auraient adressées à leur famille en France ou recevoir de celle-ci. Mais Bourdin fait allusion aux échanges de lettres entre les Mousson, les Saintenac, les Chevalier, entre autres. Certains indices font penser que d'autres réfugiés, et pas seulement des foisans, restaient en contact avec leur famille en France des dizaines d'années après leur exil. Voici les indices recueillis: Pierre Barbe écrivait à sa soeur au Mas-d'Azil; son neveu Pierre séjourna à Bex vers 1719 et au-delà; Jean Pierre Tanière, du Mas-d'Azil "en séjour chez Pierre Barbe ", fut reçu [à la Sainte-Cène] en septembre 1718. Jean Consul, de Fenils, neveu de Jean Albertin, celui-ci présent à Bex dès 1689 au plus tard, était reçu à Bex en 1707. Gaspard Chabrol, du Languedoc, neveu de Daniel Cassagne, lui-même à Bex depuis 1696, était reçu à Bex en 1719. En 1721, Antoine Lafon, neveu de feu Daniel Labrune, lui-même signalé à Bex dès 1694, était également signalé à Bex. Louis Po(u)rtalès, de La Salle, reçu à Bex à Noël 1710, était un parent de Gilles Molles, venu à Bex avant 1700. Jaques Riou, armurier, neveu de Pierre Lermet, lui-même signalé à Bex dès 1693, était reçu à Pâques 1709.

Tous ces jeunes hommes, et d'autres dont le degré de parenté avec un réfugié n'est pas établi, ne sont pas arrivés à Bex par hasard pour y être catéchisés et reçus à la Sainte-Cène: un échange de lettres avait précédé leur décision de venir rejoindre leurs parents. La frontière, qui laissait passer lettres, paquets et valeurs, pouvait donc être franchie isolément par de jeunes hommes, même avant la mort de Louis XIV, mais sans doute plus facilement après.

Le 22 octobre 1708, Marguerite Bourdin annonçait à son beau-frère de Serrelongue que son fils Charles était à Vevey et lui faisait part de ses appréhensions (Gernier-Fajal, p. 89) *" Je suis dans une continuelle affliction depuis que Dieu a retiré une partie de moi-même à soi; j'en ai pour toute ma vie à pleurer et à soupirer. Mais Dieu me fait cette grâce de reconnaître qu'il est bon et la bonté même, et qu'il a trouvé à propos de me faire passer par cette épreuve afin de me détacher de cette terre et d'élever mon âme à Dieu. Je lui demande avec ardeur la conduite de son bon Esprit et pour mes pauvres enfants; j'appréhende de ne les pouvoir pas faire élever selon leur condition, je les aime tendrement et les regarde avec mal au coeur. Tant que leur père vivait, je ne m'étonnais point, il avait assez d'adresse et d'amis pour donner ordre à tout; à présent je ne puis le faire qu'il ne m'en coûte beaucoup "*.

Le 4 juillet 1708, Marguerite Bourdin indiquait à Pierre de Serrelongue que son fils était toujours à Vevey, et ajoutait : *" Je crois que vous serez bien aise de savoir que Leurs Excellences me font une petite pension. Comme la coutume de ce pays est de donner un petit secours aux veuves des ministres du pays tant qu'elles portent le nom de leur mari, on m'a mise du nombre. On donne tous les ans deux sacs de froment et deux d'avoine et trois écus blancs: c'est peu de chose, mais je loue Dieu de tout mon coeur de ce qu'on me traite comme celles du pays "*. – LL.EE. accordaient difficilement une telle pension: elles exigeaient au préalable la preuve que la veuve était indigente.

Les deux filles Bourdin fréquentaient sûrement l'école publique de Bex depuis leur départ de Leysin. Leur frère était parti pour Vevey.

Le 13 août 1713, les représentants de la plupart des familles reçues à l'habitat en 1701, signèrent " l'acte de formation de la confrérie des pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex ". Parmi eux, Mme Degauzide veuve. Il ne peut s'être agi que de Marguerite Bourdin-de Gauzide, et non de sa mère, qui avait alors 88 ans. Mais la veuve de Gauzide née Escaig, qui décéda le 10 juillet 1714, fut portée en terre par des membres de la nouvelle confrérie. Marguerite Bourdin, écrivant à son beau-frère de Serrelongue le 2 novembre 1714, lui disait : " *Je vous suis très obligée, mon très cher frère, de la part que vous prenez à la perte que j'ai faite de ma bonne et tendre mère; cette séparation m'a été fort sensible et m'accable avec tant d'autres sujets d'affliction, que je me console en Dieu et attends en silence le temps que Dieu a déterminé dans son conseil pour m'appeler à soi: tout ce qui nous arrive doit nous détacher de ce monde* ". (G-F. p. 91-93)

L'année où Marguerite perdait sa mère, elle voyait son fils s'engager dans le Régiment de Portes; elle restait seule avec ses deux filles. La dernière de ses lettres que Grenier-Fajal ait retrouvée date du 16 mai 1718; elle remercie Bourdin de Serrelongue et Jeanne d'Ambols-Bourdin d'avoir accueilli son fils. En 1722, Marie, célibataire, vit avec sa mère. Mais sa soeur Jeanne épouse cette année-là à Gryon le commissaire Georges Baptiste Secrétan et quitte probablement Bex. En 1724, le commissaire Secrétan récupère chez le notaire Testaz 330 florins à l'intention de sa belle-mère, qui les avait prêtés longtemps auparavant. La veuve put profiter de cette manne bienvenue.

Le 5 juillet 1725, Marguerite Bourdin-de Gauzide mourait à Bex, 18 ans après son mari. L'inscription de son décès au registre de la paroisse de Bex n'indique pas son âge; elle avait sans doute atteint et probablement dépassé 70 ans. Marguerite avait passé 35 ans, soit largement la moitié de sa vie d'adulte, dans le gouvernement d'Aigle. Tous les textes rapportés par Grenier-Fajal indiquent que son veuvage fut difficile, elle était en permanence inquiète, angoissée, peut-être déprimée. On a l'impression qu'elle restait étrangère à la population vaudoise.

IV.- Les enfants Bourdin après la mort de leur père.

1.- Charles junior avait été baptisé à Bex le 1.IX.1693. Jusqu'à la mort de son père, il fut un enfant sans histoire, pas très robuste, comme l'écrivait le pasteur en 1706. Il commença sa scolarité obligatoire à Bex, probablement en 1700, la continua à Leysin jusqu'en 1707, la reprit peut-être quelque temps à Bex, et la compléta à Vevey, où il séjourna de 1708 à 1710 en tous cas. Madame de Saintenac s'y était fixée probablement à la mort de Bourdin; les Tartenac et les Narbonne vivaient près d'elle, à La Tour de Peilz. Ces parents pouvaient le surveiller, voir même l'héberger. On peut tenir pour très probable que Charles junior fréquenta le collège. La qualité de rédaction des lettres que Grenier-Fajal a publiées correspond à celle d'un jeune homme qui a suivi une école secondaire. Il n'y avait alors aucune école latine dans le gouvernement d'Aigle, et le collège de Vevey jouissait depuis l'époque de la Réformation, d'une excellente réputation. En 1714, Abraham Ruchat indiquait dans Les Délices de la Suisse (op.cit. p. 187) " *On y a un joli Collège, pour l'instruction de la Jeunesse, qui est le plus considérable de tout le país de Vaud, après celui de Lausanne* ". Plusieurs Français réfugiés l'avaient dirigé et y avaient enseigné à la fin du siècle précédent, et certains y étaient encore en fonction. En 1710, la mort de Madame de Saintenac apporta quelques tracasseries à Marguerite Bourdin et à son fils, avant de leur procurer une bouffée d'argent frais. Bernardine de Saintenac-Dusson avait vécu pendant quelques années de ses rentes; jusqu'en 1700, elle avait même prêté à divers bourgeois de Bex: Puis elle avait dû emprunter à son tour à sa cousine Marguerite Bourdin-de Gauzide. On n'a pas retrouvé dans les actes des notaires ou de la justice

de Vevey le testament de Madame de Saintenac, mais divers documents établissent la réalité de ses dettes et le fait que celles-ci furent remboursées après son décès.

Le 12 décembre 1710, Charles, qui n'avait que 17 ans, se présente au nom de sa mère devant le notaire Jean François Testaz à Bex. (Da 72/3, ss pag.)

Un débiteur et deux débitrices de la défunte, tous trois de Bex, reconnaissent devoir à Madame veuve [Bourdin-] de Gauzide absente, mais représentée par son fils, trois obligations créées autrefois en faveur de Madame de Saintenac, d'une valeur de nonante cinq, dix-huit et trois cent cinquante florins respectivement. Le 27 du même mois, Charles Bourdin et Marie Bosset " font compte entre eux ". Le 18 mai 1711, S[imon] Delor, receveur [de la Bourse Française de Vevey] donnait reçu à Charles Bourdin de la somme de cinquante livres tournois, à compte de la somme de soixante livres léguées par Madame de Saintenac (G.-F., p. 91) Le 1er octobre 1711 (ibidem) la veuve Bourdin recevait 120 livres du Mas-d'Azil. Était-ce de Saintenac fils qui remboursait les dettes de sa mère, ou un don de Pierre Bourdin de Serrelongue ? On ne sait.

On ignore quand Charles junior quitta Vevey. Il retourna probablement quelque temps chez sa mère, avant de s'engager dans le Régiment de Portes, comme sa mère l'apprenait à son beau-frère dans une lettre datée du 2 novembre 1714 (G.-F. p. 91-92) Elle ajoutait :

" Je vous assure que je n'ai en rien contribué à lui faire prendre ce parti, cela a été son inclination, il m'a sollicitée plusieurs fois et fait solliciter. J'ai été en obligation d'y consentir appréhendant qu'il ne prît la permission lui-même, cela aurait été plus mortifiant pour moi. Je n'ai nul sujet de me plaindre de lui, je l'aime comme mes yeux, et si j'eusse suivi mon inclination, je ne l'aurais jamais perdu de vue; mais je crus lui faire tort de le contraindre. J'aurais souhaité de tout mon coeur qu'il eût pris tout autre parti, j'en serais plus tranquille. Mon esprit est toujours agité, quelle résolution que je fasse. Je fais tout ce que je puis pour me persuader que Dieu me le conservera partout, s'il m'est nécessaire; je ferai tout ce qu'une tendre mère peut faire pour lui. afin de n'avoir rien à me reprocher; je prie Dieu pour lui et pour sa conduite..."

de Montet donne, aux p. 326-327 du vol.II de son Dictionnaire, les renseignements suivants sur Louis de Portes:

" Portes (Louis de) comte de Verrie, général sarde, était issu d'une ancienne famille du Dauphiné et naquit en 1666. Destiné à la carrière des armes, il obtint ses premiers grades dans le corps des gentilshommes, mais le quitta en 1690 pour prendre dans le régiment d'infanterie du dauphin le commandement d'une compagnie, réformée déjà en 1698. Sa qualité de protestant lui ayant causé des contrariétés, il prit le parti de se retirer dans le Pays de Vaud, où, après avoir acquis la naturalisation bernoise, il acheta les seigneuries de Crassier, Coinsins et Genolier. [seulement après 1723, selon Mottaz et DHBS] En 1703, il leva un régiment de Français réfugiés au service du duc de Savoie, qui le créa brigadier en 1707, général major en 1709, et lieutenant général en 1717. Chargé par ce prince de prendre possession de la Sardaigne, 1720, il reçut à son retour le grade de général d'infanterie. Le Roi de Sardaigne, Victor-Amédée 1er, érigea, par décret du 25 mai 1722, sa terre de Verrie en Comté héréditaire, et lui confia, en 1726, le gouvernement de la Province d'Alexandrie. Le général de Portes était destiné au commandement général de l'armée de Savoie, lorsqu'il se décida à quitter le service à la suite de contestations avec le premier ministre, marquis d'Orméa. Il vint alors s'établir à Genève, où il mourut le 29 février 1739 "

Alors qu'il était enseigne au régiment de Portes à Alexandrie en 1716, Charles apprit que cinq officiers du régiment avaient pu se rendre dans leurs familles restées françaises, en Languedoc, en Dauphiné et en Provence, et en revenir sans aucune difficulté. Il en écrivit à son oncle au Mas-d'Azil, lui exprimant son vif désir de connaître la patrie de ses parents et le priant de lui fournir l'argent nécessaire au voyage (G.-F., p. 93) Celui-ci eut lieu; tant Charles que sa mère remercièrent chaleureusement, d'Alexandrie et de Bex, Pierre Bourdin et Jeanne d'Amboix pour l'accueil réservé au fils de leur frère (*ibidem*).

On ne sait combien de temps Charles junior fit service dans le régiment de Portes: 4 ans, deux fois 4 ans ? Il faudrait pouvoir consulter les registres de ce régiment, qui n'était pas forcément capitulé.

On ignore ce qu'a fait Charles à son retour à la vie civile. Grenier-Fajal rapporte une dernière lettre qu'il adressa à sa tante d' Amboix le 14 mai 1726. Il ne parle plus de son oncle Pierre, probablement décédé. Il habite Lausanne, se déplace souvent, puisqu'un correspondant genevois se charge de faire suivre sa correspondance. Toujours célibataire, Charles ne fait aucune allusion à ses occupations. Il a presque 33 ans.

En 1732, Charles Bourdin n'est pas recensé parmi les étrangers de Bex.

Son décès n'a été repéré ni à Bex, ni à Vevey, ni à Lausanne. On ne sait s'il a donné à son père une postérité en Suisse ou ailleurs.

2.- Jeanne n'est pas signalée nommément entre son baptême à Bex le 17 mai 1696, et son mariage à Gryon le 27 février 1722. Le registre des mariages de la paroisse de Gryon, tenu par le pasteur Joseph Decoppet, indique :

" Le Sieur Georges Baptiste fils de feu le sieur Elie Secretan Citoyen de Lausanne et Modeste et Vertueuse Demoiselle Jeanne fille de feu respectable et savant Charles Bourdin de Masdazil dans le Comté de Foix, vivant ministre du St Evangile, et pasteur de l'Eglise de Leysin dans le gouvernement d'Aigle, on été epousés le vendredi 27 [février 1722] "

On ne trouve aucune autre mention des Secretan-Bourdin dans les registres paroissiaux de Gryon, de Bex, d'Aigle, d'Ollon. Déjà cité à Bex comme témoin en 1709, Secrétan était né en 1678, si l'on en croit la généalogie de Chs Ppe Dumont (*Acv, p svg G 121*) Ce commissaire de LL.EE. aurait eu 18 ans de plus que sa jeune femme; il a peut-être été présenté à celle-ci par son parrain Pierre Barbe. Dumont indique que son père Elie, baptisé en 1625, avait épousé Etienna Mathey et qu' "il possédait un fief sur des maisons de la cité ". Dumont lui inscrit 7 fils, dont Georges Baptiste serait le plus jeune; Dumont qualifie celui-ci de "commissaire, Baneret de la Cité, époux de Jeanne Bourdin " Aucun des fils d'Elie n'aurait eu d'enfant.

En 1726, Jeanne vivait encore, puisque dans une lettre à sa tante d'Amboix, Charles parle de ses soeurs.

On n'a trouvé aucune trace précise du couple Secretan-Bourdin après 1726. On ignore quand Jeanne est décédée; George Baptiste Secretan, baneret de la Cité, âgé de 82 ans, fut enseveli à la Cité à Lausanne le 3.I.1760.

3.- Marie, baptisée à Bex le 28 avril 1699, y est sans doute revenue avec sa mère en 1707, et y vivait encore à 23 ans. Le 27.IX. 1722, elle était " réfugiée habitante à Bex ", le jour du baptême de son fillieul Jean Pierre Pastre, fils d'Antoine, maître chapelier (no 159 de la liste synoptique) et de Madeleine Bosset sa femme. Le compère de Marie était Jean Gué [Gay] boucher à Bex, réfugié du Pragela, no 82 de la liste synoptique.

Plus rien n'a été trouvé qui concerne Marie Bourdin pour les 28 années suivantes, jusqu'à la notice inscrite au registre de la paroisse de Lausanne:

du 2 février 1750

Monsieur Jean Felix Soudan, conseiller de Balens, fils de feu Isaac François Soudan Bourgeois de Balens a fait enregistrer ses annonces avec Melle Marie Bourdin, fille de Monsieur Charles Bourdin ministre du St Evangile et Pasteur à Leysin, demeurante à Lausanne. Ces annonces sont signées par Messrs Rosset Pasteur à Lausanne et Panchaud Pasteur à Bière.

Le mariage lui-même n'a pas été localisé.

Les actes de la paroisse de Ballens indiquent plus tard:

" La femme du Sieur Conseiller Soudan morte le 1.IX.1756 "

(il n'est pas certain, en l'absence de prénoms, qu'il s'agisse de Marie, mais c'est très probable)

" Mr Jean Felix Soudan, âgé d'environ 73 ans, est mort le 29e avril 1783 "

Marie Bourdin, si elle s'est mariée, n'a pu avoir d'enfant, ayant déjà 51 ans au moment de déposer ses annonces.

On peut penser, jusqu'à la découverte peu probable de nouveaux documents, que les trois enfants de Charles Bourdin et de Marguerite de Gauzide n'ont pas eu de descendance au Pays de Vaud.

Les Bourdin au Pays de Vaud.

Charles Bourdin

fils d'André et de
Marguerite du Casse de
Larbont ou d'Amboix
né le 15.IX.1646 au Mas-d'Azil
† à Leysin le 16.III.1707
Pasteur à Senegats (1677-1679)
au Mas-d'Azil (1679-1685)
réfugié à Huémoz puis à Bex (1686-1702)
pasteur à Leysin (28.VII.1702- 16.III.1707)

∞

à Ollon
le 3.III.1690

Marguerite de Gauzide

fille de feu Jean Gauzide,
pasteur à Mazères (Ariège)
et de Françoise Escaig du
Mas-d'Azil († à Bex le
10.VII.1714 à 89 ans)
née entre 1646 et 1656
à Mazères, † à Bex
le 5.VII.1725.

leurs enfants:

- Charles, né le 8.X.1690 à Huémoz, b. à Ollon le 14.X.1690, décédé avant l'âge de deux ans.
- Marguerite, b. à Bex le 3.VI.1692, décédée entre 1698 et 1702 à Bex.
- Charles, b. le 1.IX.1693 à Bex ; séjourne à Vevey de 1709 à 1713, probablement. Enseigne au Régiment de Portes en Savoie dès 1713 ou 1714. d.m. en 1726 à Lausanne, destin ignoré.
- Jeanne, b. à Bex le 17.V.1696 ∞ à Gryon, le 27.II.1722, George Baptiste Secrétan, fils d'Elie, né en 1678, citoyen de Lausanne, commis de LL.EE. Avait été élève de l'Académie dès le printemps 1694. Il est enterré à La Cité à Lausanne, le 3 janvier 1760, qualifié de Banderet de la Cité, âgé de 82 ans. Aurait été membre des 200. Aucune mention du couple Secrétan-Bourdin à Gryon ou ailleurs après le mariage. Pas d'enfant repéré. Dernière mention de Jeanne en 1726 dans une lettre de son frère.
- Jean André, b. le 2.XII.1697 à Bex, décédé à Bex avant le dénombrement de 1698.
- Marie, b. le 28.IV. 1699 à Bex, présente à Bex en 1722; Jean Félix Soudan, Conseiller de Ballens, lui promet mariage à Lausanne le 2.II.1750, alors qu'elle est domiciliée à Lausanne. Mariage non repéré. C'est vraisemblablement elle qui décède le 1.IX.1756 à Ballens " femme du sieur Conseiller Soudan " Il décède le 29.IV.1783, à Ballens, âgé d'environ 73 ans. Bien entendu, le couple n'a pas eu d'enfant.

Lorsque l'on analyse notre liste des réfugiés du Comté de Foix (p. 163/400) on constate que des 16 patronymes représentés à la première génération, un seul s'est maintenu au Pays de Vaud après 1764, celui des **Mousson**. Plus encore, des Mousson descendants de Pierre, l'apothicaire de Morges, vivent en Suisse en 1996. Il est par ailleurs possible que par sa fille, épouse Martin, Pierre Barbe III ait une descendance encore présente en Suisse ou en France. De même la fille de Daniel Cassagne peut avoir en France une postérité par les Boriace.

Charles Bourdin s'était marié à 44 ans, il eut des enfants entre 44 et 53 ans. Il réussit son intégration au Pays de Vaud, mais malheureusement pour ses enfants, elle survint trop tard et trop près de son décès pour qu'il puisse leur assurer une promotion économique. Son fils ne put acquérir une formation professionnelle, et ses filles ne reçurent pas l'éducation correspondant à ce que leur mère appelait " leur condition ".

Selon toute vraisemblance, le couple Bourdin-de Gauzide n'eut pas de petits-enfants au Pays de Vaud; le patronyme disparut comme celui de tous les foisans, à l'exception de Mousson.

Mais Charles Bourdin mérite que son nom ne soit pas oublié au pays de son refuge. Parti du Mas-d'Azil sans esprit de retour, comme Abraham avait quitté Ur, et, comme Abraham, " espérant contre toute espérance ", il crut qu'un jour il retrouverait une chaire et une cure. Son espérance trouva une réalisation, très humble, dans deux petites églises de montagne, sur les flancs des Alpes Vaudoises, où il put proclamer sa foi et enseigner la doctrine réformée.